



# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

Assemblée Générale du  
21 avril 2018.

*Procès-verbal*

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FDCI DU 21 AVRIL 2018**

**A SAINT QUENTIN FALLAVIER**

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Ne pouvant citer toutes les personnes qui nous ont tenus informés de leur absence, je tiens à les remercier d'avoir porté un intérêt à notre invitation.

Cette année, nous n'aurons pas de sonnerie des trompes de chasse, n'ayant pas trouvé d'accord avec le Président des trompes de l'Isère.

Je vais demander à Mr le Maire de nous présenter sa jolie ville. Mr Maire, si vous voulez venir, je vous laisse la parole.

---

**Orateur : M. Michel BACCONNIER – Maire de SAINT QUENTIN FALLAVIER**

Bonjour à toutes et à tous. Très heureux de vous accueillir au nom de la ville de St Quentin Fallavier pour l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Isère. J'ai envie de vous dire bonjour amis chasseurs, puisque je suis moi-même chasseur. Enfin, je le fais vraiment en amateur. Je dois être dans ma soixantième année de chasse. Mais maintenant c'est vrai que j'y vais vraiment décontracté.

Donc c'est la première fois que l'Assemblée se passe chez nous. Donc nous sommes fiers de vous accueillir. Alors, la chasse que j'ai pu connaître, moi dans mon jeune temps, et la chasse d'aujourd'hui c'est vrai que c'est complètement différent, les contraintes n'étaient pas les mêmes. Je me souviens, au début je chassais, avec mon père on sortait de la maison, le fusil sur l'épaule et ça y est : on était dans le pré et on était à la chasse ; aujourd'hui c'est un petit peu différent, donc on regarde d'abord le règlement : si c'est le bon jour, si c'est la bonne heure, bien garer sa bagnole au bon parking, avant c'est vrai qu'il n'y avait pas toutes ces contraintes. On garait sa voiture où c'était pratique pour nous, enfin c'était complètement différent. Le mode d'agriculture était aussi complètement différent. Aujourd'hui c'est vrai on arrive devant une forêt de maïs, de plusieurs centaines d'hectares des fois, alors qu'avant il y avait de petites parcelles, c'était plus agréable. Et y compris pour le petit gibier, il avait plus de défense qu'aujourd'hui. Je ne sais pas dans vos régions, mais chez nous, pour trouver une caille ou quelque chose comme cela devient difficile. Malheureusement, je ne sais pas, où les pauvres bêtes peuvent se cacher puisque aussi avec la disparition des haies, avec l'agriculture intensive, cela devient très compliqué.

Donc aujourd'hui, vous vous situez sur une partie de la grande zone industrielle dont on est le support. Plus grande plateforme logistique de France, c'est non seulement ce qui se dit, c'est ce qui est démontré. Donc tout cela est l'issue de l'urbanisation qui a été développée avec le phénomène de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau, à l'époque, dans les années 70. Quelque part notre commune a été complètement bouleversée. Pour ma part, en tant que maire, je me suis toujours efforcé d'essayer de maintenir un certain nombre d'équilibre, maintenir un secteur agricole digne de ce nom permettant aux chasseurs d'avoir encore un peu un terrain de chasse. Par conséquent, je pense, le président ne me contredira pas que nous disposons d'à peu près 600 hectares chassable. Heureusement qu'on est une commune un peu étendue et que nous avons encore quelques secteurs intéressants avec un secteur marais qui est assez intéressant, qu'on s'est employé à conserver. Notre commune appelée « semi-urbaine », voire complètement urbaine, avec deux parties assez distinctes. Une partie « zone industrielle » avec plus de 300 entreprises, entre 13 000 et 15 000 emplois. Et puis la toute la partie sud, partie historique de la commune, dont le patrimoine est aussi intéressant. Sur cette partie sud, dans un ancien corps de ferme, nous avons installé notre l'ACCA. Je pense que celle-ci est relativement bien installée. Je n'ai pas eu de gros reproches sur l'équipement que nous avons mis à disposition de l'ACCA. Mais des fois on me fait un peu la remarque : « Les chasseurs ne sont que 50 ». Alors c'est vrai, à une époque notre ACCA comptait jusqu'à plus de 180 chasseurs. C'est vrai aujourd'hui, mais je crois aussi que c'est un

phénomène général : on voit une diminution des nouveaux chasseurs, avec toutes les contraintes. C'est quand même compliqué, il faut passer un examen, qui n'existait pas de notre temps. Autrefois, le fils suivait le père, qui avait déjà suivi le grand-père. Finalement la formation se faisait comme ça. Aujourd'hui, ça devient de vraies formations. Cela est contraignant, cela coûte de l'argent, en plus il faut réussir l'examen. Celui-ci n'est pas si simple que cela à obtenir. Il est vrai qu'aujourd'hui la chasse, c'est complètement différent. A l'époque les contraintes n'étaient pas les mêmes non plus. Quand j'ai commencé à chasser, même quelques années plus tard, c'est vrai qu'on ne rencontrait pas tous les vététistes et les joggeurs que l'on rencontre aujourd'hui et puis même les promeneurs. Il est vrai que les habitudes des gens ont changé. L'avenir de la chasse c'est, je crois aussi, apprendre à partager la nature avec les autres acteurs, les autres utilisateurs. Et aussi en matière de sécurité, parce que je crois que c'est aussi un des arguments principaux pour les anti-chasses, de s'appuyer malheureusement quand il arrive un drame à ce niveau-là. Je crois que un travail sur la sécurité, c'est aussi un des éléments forts pour maintenir la chasse. Je vous souhaite simplement, je ne vais pas être plus long, des travaux disons constructifs et utiles à la pérennisation de la chasse, et encore très heureux de vous accueillir ce matin. Merci.

---

Merci M. le Maire de nous accueillir dans cette si belle salle. Maintenant je vais passer la parole **à M. MICHALLET Damien, vice-président du Conseil départemental.**

Madame la conseillère départementale Mme Aurélie VERNAY ou Catherine SIMON, M. le maire de Saint-Quentin Fallavier, cher Michel, amis chasseurs, cher Christian (encore un chasseur !), M. le président de la Fédération, mesdames et messieurs les membres du Bureau, M. le président de l'ACCA de Saint-Quentin Fallavier, mesdames et messieurs, chacun dans vos ordres et dans vos représentations, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs les chasseurs, chers amis. Alors, je ne suis pas chasseur. J'accompagne mes copains chasseurs mais je me permets de vous dire chers amis, d'abord, et vous l'avez dit président, permettez-moi d'excuser Jean-Pierre Barbier et Fabien Mulik qui êtes au département un des fervents défenseurs des chasseurs, qui sont ce matin même à la foire de Beaucroissant et qui m'ont chargé de vous transmettre leurs salutations.

Alors, on dit souvent la France est une terre de tradition, de passion. La chasse est ancrée dans notre culture, dans l'identité de notre Pays. Pour autant, pour autant cette activité n'est pas reléguée dans les manuels d'Histoire, ainsi qu'en témoignent les chasseurs français qui sont plus d'un million. Nous le savons tous ici, les chasseurs sont, d'abord, des amoureux de la nature.

Vous êtes bien loin de la caricature d'exterminateurs d'animaux que certains pseudo-écologistes se plaisent à colporter. Vous êtes, au contraire, un maillon essentiel de la gestion de la biodiversité. Je ne vous vois pas que comme utilisateurs de la nature mais aussi comme protecteurs et gestionnaires de celle-ci. Vous assumez en effet une mission d'intérêt général essentiel en régulant les espèces susceptibles de causer des dégâts aux cultures, tels les cerfs, chevreuils et particulièrement les sangliers.

Pour ce qui est de ma commune, et vous me permettrez de saluer mon ami Jean-Noël, qui représente l'ACCA de Satolas et Bonce, lorsqu'on parle régulation on pourrait aussi parler renard et du travail exceptionnel qui est fait dans cette régulation. Alors, j'aurais pu parler du loup, mais je n'en parlerai pas, et le sénateur n'étant pas encore là, je ne pourrai pas l'interpeler. Les chasseurs présents chaque jour sur les territoires sont donc bien les acteurs les plus légitimes pour défendre la ruralité et la préservation de la biodiversité.

Pour ceux qui me connaissent, j'ai toujours plaisir à dire, qu'à Satolas et Bonce, dans mon petit village, j'ai la chance d'avoir un groupuscule d'écolos. Ni « zadistes », ni polémiques mais pragmatiques et fidèles à notre nature, ces écolos, pour ce qui me concerne, eh bien ce sont les membres de l'ACCA. Mes amis les chasseurs qui me relaient l'évolution de nos haies, de nos chemins, de notre faune et qui me mettent en alerte régulièrement sur des sujets qu'aucun écologiste politique ne porte. Et aujourd'hui, loin d'être archaïque, le monde de la chasse se réforme et se modernise, et je sais que vous allez en parler ce matin dans votre assemblée générale. Les évolutions que vous allez évoquer, notamment concernant le permis, ou la formation,

et Michel en parlait tout à l'heure, en sont bien évidemment l'exemple. Je souhaite que toutes ces évolutions, qu'elles vous permettent d'atteindre l'objectif d'enrayer la baisse du nombre de chasseurs, qui si elle devait continuer, poserait un vrai problème à l'équilibre de notre nature. L'autre enjeu, pour les pratiquants de la chasse, c'est bien sûr la cohabitation avec les autres usagers de la nature.

Alors que certains parlent d'interdire la chasse dominicale, je ne vous cacherai pas mon hostilité à une position qui consiste à vouloir réserver d'une manière autoritaire la nature aux uns, plus qu'aux autres. Votre Fédération mène, M. le président, en partenariat avec de nombreux acteurs, dont le Département, votre Fédération mène donc de nombreuses réflexions sur le partage de la nature, qui permettront d'aboutir à une meilleure gestion de celle-ci. Le département de l'Isère soutient les actions environnementales et notamment celles menées par votre Fédération, M. le président. Depuis l'arrivée de la nouvelle majorité à la tête du Conseil départemental, ce sont 154 000 euros qui vous ont été versés ces trois dernières années. Pour 2018, et je crois que vous aviez l'info, la convention qui sera votée en mai, prévoit la reconduction en intégralité, de ce qui vous avait été alloué en 2017. Alors il s'agit d'un choix politique fort que certains osent appeler clientélisme ; quelle mascarade ! cela ne posait aucun problème à des personnes politiques que de soutenir, et même parfois de subventionner des « zadistes », qui enfreignaient la loi ; donc pour nous ce soutien est parfaitement assumé, et c'est aussi une manière pour le Département de marquer son profond attachement à nos communes rurales, et à la manière de vivre de leurs habitants. Dans le cadre de cette convention, la Fédération s'engage en particulier à mener des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, notamment à destination des publics scolaires et à la valorisation des ENS. Cet engagement est un parfait exemple de la place centrale des chasseurs et de l'intérêt de la coopération entre différents acteurs. Découvrir la nature grâce aux chasseurs permet en effet aux enfants de se faire une idée plus juste et de comprendre la chasse et, qui sait ?, je vous le souhaite, je nous le souhaite, trouver des vocations, d'éveiller des vocations. Et valoriser notre nature permet de rapprocher les chasseurs des promeneurs qui viennent découvrir nos paysages et nos chemins. Tout le monde est donc gagnant dans cette approche, et quel plaisir de pouvoir dire : « on participe à tout ça afin que tout le monde se parle et se comprenne ! » M. le président, mesdames et messieurs les chasseurs, il ne me reste donc plus qu'à vous remercier pour votre passion, vos actions, votre accueil et votre attention, et vous souhaiter une excellente suite d'assemblée générale. Et comme on dit souvent avec Aurélie, quand on aime quelque chose, on le dit haut et fort : alors « Vive la chasse ! vive l'Isère ! vive la France ! »

---

#### **Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Merci M. le vice-président, votre discours nous donne du baume au cœur, je crois que vous avez résumé en grande partie mon discours moral.

Merci beaucoup. Maintenant, comme le veut le protocole je vais demander, comme le veut la tradition, avant d'aborder mon rapport moral, de procéder à la remise des médailles. Nous allons tout d'abord remettre une médaille d'honneur. Je demande donc à Michel Meraud, administrateur de la Fédération, et M. Patrick Poyet, délégué régional de l'ONCFS Auvergne-Rhône-Alpes, de me rejoindre sur l'estrade.

Alors, Michel, que vous avez ici présent, a été élu administrateur de la Fédération pour le Pays de la vallée du Rhône, en 1992. Il a occupé les fonctions de secrétaire général, de 1993 à 2002, sous la présidence d'Hervé Réant. De 2002 à 2012 sous la présidence de Roger Baboud-Besse, ici présent aussi, dans la salle, et de 2012 à 2016 sous ma présidence ; soit 23 années. Il a été membre de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage de 1995 à 2016. Il a été président de la commission communication de 2003 à 2007 ; membre de la commission environnement depuis 2011. Il assure le suivi juridique en liaison avec les présidents, les avocats et l'ONCFS depuis 1994. Il a été l'initiateur de la formation des cadres de chasse, je ne sais pas si vous vous rappelez mais c'est le petit classeur que tous les présidents ont eu à un moment donné, où il a secondé les directeurs M. Serge Gobbo et Patrice Sibut. Au niveau régional, il a été vice-président du conseil régional de la

chasse Rhône-Alpes, d'octobre 2001 à juillet 2004. Et ensuite, il a été vice-président de la Fédération régionale des chasseurs de Rhône-Alpes, de juillet 2004 à mai 2013. Michel est un bécassier émérite, très apprécié des ACCA de son Pays, puisqu'ils lui ont toujours renouvelé leur confiance. Pour ma part, j'apprécie beaucoup son investissement, sa disponibilité, secondant souvent les présidents, que ce soit moi, Hervé Réant ou Roger Baboud-Besse pour représenter la Fédération auprès de nos partenaires. Michel, c'est pour tout cet engagement cynégétique depuis 26 années que Patrick Poyet va te décerner la médaille de l'ONCFS de la Faune Sauvage.

---

**Orateur : M. Patrick POYET – Délégué régional Auvergne Rhône Alpes de l'ONCFS**

M. Michel Meraud, c'est avec un grand plaisir qu'au nom du directeur général de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, je vous remets la médaille de l'Office. Donc c'est aussi l'occasion pour moi de saluer, je le dis de la part mon chef de service départemental, l'excellente relation que nous avons toujours pu avoir avec vous et de votre soutien à l'Office, donc merci !

---

**Orateur : M. Michel MERAUD – Administrateur de la FDCI**

Cela ne va pas être facile, parce que l'émotion est énorme. C'est autre chose que l'émotion derrière l'arrêt du chien, vous me comprendrez. Je vous remercie M. le délégué régional. Vous avez résumé ma carrière cynégétique, je vais essayer de sortir quelques mots, parce que je suis surpris et ce n'est pas facile. Je vous remercie énormément de la gratitude pour la récompense aujourd'hui qui m'est offerte. Je voudrais associer beaucoup de monde. Devant le parterre de nos partenaires institutionnels, devant nos élus, départementaux, les élus locaux, chasseurs, devant les associations spécialisées, devant les divers présidents d'associations, que ce soit les ACCA, que ce soit les chasses privées, je ne pense oublier personne, mais forcément, devant tout ce parterre exceptionnel pour moi, je vous remercie tous. Je vous remercie M. le délégué régional. Je remercie bien sûr mon président, mes présidents, ces 3 présidents que j'ai secondé et qui m'avaient accordé toute votre confiance. C'est extraordinaire. Ce ne sont peut-être que des mots, tout cela, mais dans l'intérêt général, la Fédération s'est bien portée et a progressé. J'associe aussi mes collègues administrateurs. J'en ai connu beaucoup, bien sûr. Il me faut remercier tout le monde. Concernant l'Office National de la Chasse, je voudrais effectivement saluer, vous l'avez très bien fait, les contacts que j'ai eu, plus particulièrement, les inspecteurs de l'environnement, les ex-agents de l'Office National de la Chasse. Philippe, tu les représentes. J'ai toujours eu de bons rapports. Au fil du temps, je me suis rendu compte en étant administrateur que finalement nos missions étaient les mêmes avec l'Office National de la Chasse. Que ce soit les missions des Fédérations ou celles de l'Office, nous avons les mêmes intérêts. Nos priorités : la gestion et le suivi des espèces chassables de la faune sauvage. Ensuite, c'est l'amélioration des habitats de cette même faune sauvage. Et il y a un autre paragraphe que je voudrais souligner, ce sont les réseaux nationaux, qui permettent de collaborer ensemble, que ce soit les Fédérations et l'Office, pour les suivis et collecter les données, pendant des années et des années. Vous avez des ingénieurs, vous avez des techniciens, vous avez des agents de terrain. Chez nous, c'est un peu pareil mais à un niveau plus modeste. Mais les Fédérations sont là pour cela. Et nous avons « nos petites mains » dans les ACCA, ou les chasses privées, et c'est formidable. Alors, bien sûr, je voudrais associer plus particulièrement à cette médaille, mes présidents, mes présidents d'ACCA, qui s'impliquent derrière moi et qui m'écoutent suffisamment. De temps en temps on élève la voix, mais on se respecte et on fait avancer la chasse. J'aurais maintenant une dernière pensée, c'est pour mon père ; mon frère est ici présent. Mon père m'a initié, m'a fait découvrir la chasse il y a bien longtemps, à l'époque où la chasse était facile à découvrir et à s'initier. La campagne était à l'époque encore verte et non dégradée et à la porte de la maison. J'ai bien peur que nos adolescents de ces jours ne pourront plus apprécier, n'auront plus cette chance. Ils ne connaîtront pas cette école buissonnière. C'est avec beaucoup d'émotion que je vous remercie toutes et tous. Messieurs les élus, M.

le délégué, M. le président derrière moi, mes collègues. Cette journée est importante pour moi et je vous remercie tous.

---

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Merci Michel, et merci à Patrick Poyet, délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes. Maintenant je vais citer les médaillés, il y a 20 chasseurs cette année qui ont été mis à l'honneur à cette Assemblée générale.

Merci à toutes ces personnes pour leur engagement auprès du monde cynégétique. Donc maintenant que le protocole est fini, je vais passer à mon rapport moral.

C'est avec grand plaisir que j'ouvre cette assemblée générale 2018, et c'est toujours avec la même satisfaction et la même pugnacité que j'interviens auprès de vous. J'espère que vous serez satisfaits du travail que l'équipe toute entière de votre Fédération a accompli cette année, avec passion et sincérité.

En Assemblée générale 2017 j'insistais sur la nécessité que nous puissions envisager notre avenir, car attendre passivement l'année prochaine en se disant qu'il viendra ce qu'il adviendra, n'est pas très responsable. Donc c'est une phrase que j'avais employé l'an dernier. Eh bien, votre Fédération est toujours dans cette optique, et nous avons raison. Notre avenir passera par la réforme profonde de la chasse au niveau national, régional, départemental, et l'affichage d'orientations politiques claires et précises.

Cette aspiration est aussi celle de la nouvelle équipe de la Fédération Nationale des Chasseurs, emmenée par son charismatique président Willy Schraen. Son grand projet : réformer le mode de financement des instances cynégétiques, dont le symbole est un permis de chasser national à 200 euros. Comprenez que je ne pouvais faire ignorance de ce projet à notre assemblée générale car le monde médiatique s'en est emparé. Et il devient aujourd'hui un enjeu politique national. D'ailleurs M. le vice-président l'a souligné un petit peu. Cette mesure fait partie d'un ensemble de réformes pour mieux intégrer la chasse dans les politiques rurales et le maintien de la biodiversité ordinaire.

Elle ne concerne que les permis nationaux, dont le coût est très élevé, pour les jeunes et nouveaux permis. Elle aura surtout deux effets bénéfiques immédiats : à savoir rendre plus accessible la chasse aux jeunes qui ont de faibles moyens, mais qui sont plus mobiles, et obliger une nouvelle gestion des dégâts de gibier que les chasseurs payent aux agriculteurs.

Baisser le coût du permis national de 401 € à 200 € ne constitue pas un cadeau financier de la part du gouvernement, car il ne concerne en rien l'argent des contribuables que nous sommes, mais un juste retour de la grande part des cotisations des chasseurs français à la Fédération Nationale des Chasseurs et ses Fédérations départementales. Car, ne l'oublions pas, le monde de la chasse s'autofinance ainsi que les dégâts causés aux cultures agricoles. Les chasseurs français, avec leur permis de chasse, versent sur leurs propres deniers 73 000 000 d'euros à la police de la chasse ; 50 000 000 d'euros pour les dégâts de gibiers aux agriculteurs ; 80 000 000 pour la gestion cynégétique, par les Fédérations ; et 40 000 000 d'euros pour la gestion environnementale des territoires. Donc soit un total de plus de 240 000 000 d'euros.

La philosophie générale de cette réforme consiste en une diminution de la charge financière qui pèse sur le chasseur en la reportant sur les territoires de chasse. En rapprochant le prix du permis départemental du permis national, les Fédérations vont devoir adapter le mode de financement des dégâts, qui ne pourra passer que par les territoires.

En Assemblée générale de la FNC les 21 et 22 mars à Lyon dernier, presque 92% des Fédérations ont exprimé un avis favorable à cette réforme. Dès lors, la FNC est en mesure d'engager les négociations avec l'Élysée et Bercy. Son objectif est que l'application réelle de cette mesure se fasse pour la saison cynégétique 2019-2020, donc à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Comprenez que ce calendrier nous oblige d'ores et déjà à réfléchir à la façon dont nous, Fédération de l'Isère, nous allons réformer notre mode de financement. Il nous faudra résoudre une équation complexe dont

l'objectif sera de trouver le juste équilibre entre la cotisation des chasseurs individuels et celle du territoire de chasse. Pour ne rien vous cacher, les conséquences de cette réforme nationale préfigurent la disparition du timbre grand gibier dans notre département.

Je tiens à vous rassurer, votre Fédération, comme elle l'a toujours fait, vous tiendra régulièrement informés de l'état d'avancement de ce dossier, car il y a de grandes chances que pour l'Assemblée générale de 2019, ce mode de financement vous soit soumis au vote. Danielle Chenavier a travaillé depuis beaucoup sur le projet. Dans cette optique de diminuer le coût de la pratique de la chasse, d'attirer de nouveaux pratiquants, votre Fédération a souhaité rendre la formation de permis de chasser gratuite à tous les nouveaux chasseurs méritants et motivés.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, cette gratuité de la formation passe par une augmentation du tarif d'inscription. Actuellement le coût de la formation est de 40€ et passera à 100 €. Alors comment arriver à la gratuité ? Eh bien, je laisse le soin à Alain Siaud, président de la commission communication formation sécurité, le soin de vous l'expliquer, comment cela est possible, en deuxième partie de cette assemblée générale.

La chasse ne se résume pas au simple aspect financier, il faut aussi que nous soyons en capacité d'envisager notre avenir au travers de l'établissement d'une véritable politique d'orientation pour les 10 à 15 ans à venir. Envisager notre avenir, c'est toujours définir une ligne directrice. Nos actions doivent être lisibles et compréhensibles de tous.

Votre Fédération se doit de faire connaître à ses adhérents ses orientations politiques et ses axes prioritaires d'actions. Au travers de notre projet associatif, dont je vous ai parlé régulièrement au cours de nos dernières assemblées générales, nous sommes arrivés à définir nos orientations et actions politiques. Comme promis en 2017, notre projet associatif, nous vous le présenterons aujourd'hui. Mme Estelle Lauer qui est en charge de ce projet, au sein de la Fédération, interviendra en seconde partie de l'assemblée générale, pour vous présenter le résultat de ces quatre années de travail et de réflexions.

Le résultat pourra vous paraître d'une certaine évidence, car il se veut simple dans son rendu mais croyez-moi, il nous a fallu beaucoup de temps pour en arriver là. Je suis fier que nous soyons parvenus au bout de ce projet. Je tiens à remercier l'équipe de la Fédération, les administrateurs, les chasseurs, le laboratoire de sciences sociales PACTE qui ont consacré beaucoup d'énergie pour que ce projet associatif arrive à terme, ainsi que les étudiants de la fac de Grenoble. Mes remerciements vont aussi aux membres du comité de pilotage, du groupe départemental cohabitation et sécurité à la chasse, qui ont participé ; la direction départementale des territoires, le Conseil départemental de l'Isère, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ainsi que l'Office National des Forêts, la Fédération française de randonnées, le Club alpin français, et la FRAPNA. Au travers des débats et échanges d'idées, des plus motivants, nous sommes parvenus au sein du collectif à construire une politique pour les 6 prochaines années qui, nous l'espérons, améliorera la cohabitation entre chasseurs et autres acteurs du territoire. C'est en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, animée par M. le préfet de l'Isère, en personne, que ce programme d'actions a été entériné. Un important point : la question d'un deuxième jour de non-chasse. Le dimanche n'a pas été retenu comme une solution satisfaisante et nous ne pouvons que nous en satisfaire et nous en féliciter. Ce programme d'actions, qui sera déployé au cours des 6 prochaines années vous est présenté par la commission communication en deuxième partie d'Assemblée générale. Il trouvera place dans notre prochain schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024. Nous avons besoin de votre coopération entière, pour que cette cohabitation soit une réussite dans les décennies qui viennent car ceci nous évitera d'avoir des territoires fermés à la chasse et nous permettra, auprès du public, d'expliquer la chasse avec toutes ses contraintes, donc à être mieux compris de tout le monde.

Notre schéma départemental de gestion cynégétique, nous le renouvelons cette année. Comme je vous l'ai annoncé en 2017, il ne subira que peu de modifications majeures, sur les volets organisationnels et réglementaires, qui nécessiteraient que nous vous consultations.

Nous souhaitons surtout y consolider nos acquis, mais attention, les évolutions à venir risquent d'impacter 2019. La première concerne le mode de financement des dégâts, qui suit la réforme du permis de chasser

national, dont je vous ai parlé en début de ce rapport moral. Pour avoir un impact sur notre schéma départemental de gestion cynégétique, mais aussi et surtout les conséquences de l'application du programme national de la forêt et bois, qui se décline à l'échelle de toutes les régions administratives de France.

Nous abordons ici la question de l'équilibre forêt – grand gibier. Le maintien de cet équilibre est une mission qui nous incombe à nous chasseurs depuis de très nombreuses années. Seulement aujourd'hui, la gestion de cet équilibre se régionalise. Ce ne sont plus les acteurs forestiers chasseurs du département qui seront seuls à décider de la politique à mettre en œuvre pour maintenir cet équilibre, mais il nous faudra suivre les directives régionales dont certaines devront être inscrites dans notre schéma départemental de gestion cynégétique. Est-ce que cette nouvelle politique régionale forêt préfigure dans un avenir proche, compétence accordée à notre préfet de région ? Je ne saurais le dire mais nous sommes en droit de le penser.

Je voudrais terminer ce rapport moral par une petite anecdote assez révélatrice de la situation dans laquelle, nous chasseurs du département, nous nous trouvons.

En commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 30 mars dernier, deux sujets stratégiques ont été abordés. En première partie de séance, la cohabitation avec les usagers de la nature, puis, en deuxième partie, l'équilibre forêt – grand gibier.

Concernant le sujet cohabitation, des personnes s'étonnent que notre activité de chasseur s'étale de plus en plus dans l'année, de par l'allongement des périodes de chasse. A cela, nous répondons que traditionnellement la chasse en Isère se pratique à partir du 2<sup>e</sup> dimanche de septembre, à fin janvier.

Mais que nous ne souhaitons pas aller chasser toute l'année. A contrario, lorsque le sujet du maintien de l'équilibre forêt agriculture, donc cervidés, sangliers, grand gibier est accordé, il nous est demandé par l'Etat, les représentants forestiers et agricoles de chasser plus et pendant des périodes sensibles aux dégâts.

Je pense ici à la période d'été. Ceci est à mes yeux révélateur du défi qui nous attend demain : concilier une pratique de la chasse 9 mois sur 12, tout en limitant cette pression sociale qui pèse et pèsera de plus en plus sur nos épaules, car nos concitoyens ne comprennent pas pourquoi nous sommes dans l'obligation de chasser plus.

Mesdames et messieurs, j'ai encore bien des choses à vous dire, mais il me faut en terminer. Je tiens sincèrement à vous remercier tous, chasseurs, cadres de la chasse, de consacrer autant de temps à votre passion. Merci à vous de m'avoir écouté pendant ces quelques minutes. Je passe maintenant la parole à Jean-Marc Rochette, secrétaire général de la FDCI qui vous présentera son rapport d'activité. Merci à vous !

---

#### **Orateur : M. Jean-Marc ROCHETTE – Secrétaire général de la FDCI**

Bonjour à toutes et à tous. Comme nos statuts le stipulent, je vais vous présenter le rapport d'activité de notre Fédération pour l'année écoulée. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la FDCI a investi dans un logiciel complet de suivi de temps de travail, permettant un contrôle extrêmement précis des missions accomplies par le personnel de la Fédération. La répartition totale travaillée est partagée entre les CDD pour 22% et les CDI pour 78%. Cela représente une somme de 30 600 heures de travail annuel.

Grâce à la contribution de l'ensemble des salariés, je peux désormais vous donner de façon précise la part de ce temps à travers 5 grands axes : le fonctionnement de la FDCI, comprenant la comptabilité, les réunions et autres tâches de gestion interne. Le service à l'adhérent, la gestion des espèces et de leur habitat, et les missions subventionnées.

Toutes ces missions constituent les parts dominantes de l'activité fédérale. Vient ensuite la communication : seuls 7% du temps, dans la catégorie autres, n'a pu être imputé à un des 5 thèmes précédents. Le service à l'adhérent constitue plus d'un quart de l'activité. Il est divisé en 6 parties, qui totalisent 8 300 heures. L'accueil et la correspondance, le permis de chasser, la cartographie, les formations, le service juridique, et enfin le guichet unique. En ce qui concerne les formations, les inscriptions sont désormais possibles depuis votre espace adhérent et facilitent ainsi vos démarches.

Le guichet unique est opérationnel début juin. Le nombre de validations progresse encore et passe de 6 781 à 7 598 pour la saison 2017-2018 ; ce qui représente 39% des validations, contre 61% de validations « papier ». Le conseil d'éthique est un groupe de travail composé par plusieurs membres élus de la FDCI. Il est mis en place pour traiter des affaires liées au non-respect de la réglementation de chasse, hors P.V et timbres amende.

En 2017-2018, c'est 16 incidents traités contre 28 en 2016-2017. Si on regarde la carte, on s'aperçoit que les milieux de plaine plus fortement urbanisés sont les plus concernés. Le graphique montre que les altercations surviennent plutôt avec des non-chasseurs, et aussi entre ACCA et chasseurs, et que les chasses collectives ne sont pas plus impliquées que les chasses individuelles. La plupart de ces différents se règle à l'amiable, mais dans 28% des cas, la gendarmerie intervient.

Les procès-verbaux. Nous avons reçu 8 procès-verbaux pour la saison 2018, dont 7 qui ne sont pas encore soldés. Depuis 2014 la tendance est plutôt à la baisse en ce qui concerne le nombre de procès-verbaux dressés par les gardes.

Je ne sais pas si c'est parce que les chasseurs sont plus disciplinés ou si, tout simplement, parce que les agents de l'Etat sont moins nombreux. L'évolution des timbres-amende est aussi à la baisse. En 2018, sur 14 timbres-amende, 2 concernent l'agrainage, 5 la divagation des chiens, 2 le manquement aux règles de sécurité, et 5 en divers. Soucieuse d'une éthique à conforter, la Fédération se porte systématiquement partie civile et se mobilise afin que toutes les procédures portant sur les infractions graves soient poursuivies. La FDCI remercie les agents du service départemental de garderie et les gardes particuliers pour l'accomplissement de leur mission de police de la chasse. Remercions également Maître Bernard Meraud qui défend les intérêts de la FDCI et des ACCA impliquées.

La gestion des espèces et de leur habitat sont regroupés en 8 thèmes principaux et représentent 5 900 heures de travail. Donc l'animation de Pays, la gestion et prévention des dégâts, les tutelles techniques, les comptages, les plans de chasse et PMA, les réunions de Pays, le plan de développement du territoire, et enfin le réseau SAGIR.

Les missions subventionnées sont regroupées en 10 thèmes principaux et représentent 8 000 heures de travail. « Le petit gibier de montagne », « La cohabitation », « Les habitats de plaine », « Les collisions », « La trame verte et bleue », « La gestion administrative », « La bécasse des bois », « Les prestations de service », « Les habitats », entre autres les zones humides. Et enfin « la sécurité » et « le sanitaire ».

La communication, comme vous pouvez le constater : un tiers des actions de communication sont consacrées à InfoChasse. Un tiers à l'événementiel : le festival nature en Bièvre, salon sécurité, etc. Et enfin, 20% au site internet et aux réseaux sociaux. Soit un volume horaire total de l'activité communication de 3 240 heures ; 1 000 heures consacrées aux missions courantes ; et 2 240 heures de missions subventionnées consacrées au volet cohabitation rassemblant les relais Cyné, un dimanche à la chasse, et l'application mobile « jour de chasse ». Enfin, les missions de service public.

Nous le rappelons souvent : la Fédération assume les missions d'intérêt général et de service public. Je vous propose donc un dernier graphique si vous voulez sur le temps de travail des salariés permanents de la Fédération, avec une entrée régaliennne. Les salariés consacrent 75% de leur temps à ces missions, le reste étant dédié à la vie de la Fédération. Plus de la moitié du temps concerne la valorisation du patrimoine cynégétique, la formation et l'information des chasseurs. La formation du permis de chasser, le guichet unique, les plans de chasse, les dégâts de grand gibier, la coordination des ACCA et l'assistance juridique, le schéma départemental, la surveillance sanitaire de la faune, la lutte contre le braconnage représentent environ 20% de leur temps.

En conclusion, voilà survolée l'année cynégétique. Je ne suis pas rentré volontairement dans le détail pour ne pas être redondant avec les présentations qui vont suivre. Je vous ai présenté les missions principales qui se succèdent tout au long de l'année, et pour lesquelles, personnels et élus fournissent le maximum d'efforts, et je vous remercie de votre attention.

---

Bonjour mesdames, bonjour messieurs. Donc une présentation du compte général en 4 parties. D'abord un petit point sur l'effectif des chasseurs en Isère, ensuite l'analyse du bilan réalisé au 30 juin 2017, un petit point sur la situation financière et enfin le budget prévisionnel 2018-2019, dont les propositions vous seront soumises au vote, à cette assemblée. Depuis plusieurs années, nos effectifs encaissent une baisse constante qui se situe aux environs de 300 chasseurs par an, en Isère.

En 2016-2017, nous étions 17 446, en 2017-2018, donc l'année en cours, nous ne sommes plus que 17 149. Si on regarde le détail, où se situe la perte de nos chasseurs ? Vous voyez que c'est dans la zone en bleu, sur le graphique, c'est-à-dire les chasseurs qui valident uniquement en Isère où on a le plus de pertes : 420. Les jeunes chasseurs, dans la zone jaune, c'est à peu près stable. Et par contre, nous avons une augmentation des effectifs sur les timbres nationaux. Quel est l'impact sur notre budget ? Eh bien, il nous faut presque 2 € d'augmentation sur le timbre fédéral pour compenser la seule perte des chasseurs.

Pour ce bilan, je ne rentre pas dans les détails, puisque chaque détenteur a reçu dans son enveloppe l'analyse détaillée de cet exercice. Donc je vous en donne simplement les grandes lignes. Ce bilan présente un résultat négatif de 42 556 €. Sachant qu'on est dans un exercice avec beaucoup de missions subventionnées, il était difficile, plus d'un an à l'avance d'en prévoir le résultat. Nous sommes malgré tout assez proche de nos prévisions puisque la différence, l'écart de 1,96%. Les recettes de ce bilan, ce sont les validations toutes confondues qui sont notre principale ressource financière.

Sur cet exercice, les subventions ont été importantes, mais en contrepartie, les charges générées par ces missions impactent de façon significative le volume de nos dépenses. Dans les productions vendues, la réversion de l'Etat pour la mission du guichet unique est importante, ainsi que la ristourne de Groupama sur les assurances chasseurs. En ce qui concerne les charges, la masse salariale est en hausse, soit 50%, mais une partie est liée aux missions subventionnées.

Les subventions comblent la quasi-totalité de la charge des salariés temporaires, et environ 2 à 3% de la masse salariale des permanents. Sur l'évolution du bilan, nous voyons que les nouveaux calculs portent leurs fruits, puisque le déficit est en diminution progressive. En ce qui concerne nos fonds propres, c'est-à-dire nos réserves financières, elles restent confortables, à 2 715 208 €, ce qui représente à peu près un exercice d'avance. L'actif et le passif, respectivement, ont une valeur de 3 702 727 €, ce qui représente la valeur financière de notre Fédération au 30 juin 2017. Enfin, la dernière partie de la présentation : nos propositions pour le budget prévisionnel 2018-2019. Nos deux principales sources de recettes sont la taxe au territoire et le timbre fédéral. En ce qui concerne la taxe au territoire, le nouveau calcul des surfaces IFN, revu à la baisse sur le département entraîne une perte financière de 8 535 €.

La taxe à l'hectare doit donc être légèrement réévaluée pour compenser. Elle passera de 0,18 à 0,20 à l'hectare, et bien sûr restera plafonnée à 3 000 hectares. Pour le timbre fédéral, une projection sur 5 ans vous avait été présentée l'année dernière à cette même assemblée. Elle prévoit une augmentation de 3 € par an pour compenser la baisse des chasseurs et parvenir progressivement à l'équilibre de nos comptes d'exploitation, déficitaires depuis 4 ans. Le conseil d'administration a validé ces deux propositions. Nous vous proposons donc 2 scénarios avec une taxe à l'hectare à 0,20 ; un timbre fédéral à 82 €, qui prévoit un déficit pour le 1<sup>er</sup> scénario. Et le 2<sup>e</sup> scénario, un timbre fédéral à 83 € qui tente à équilibrer l'exercice.

Concernant les missions subventionnées, ce volume prévisionnel représente un énorme travail quant à la constitution des dossiers qui sont à plusieurs niveaux de financement. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'un bénéfice, mais d'une recette affectée à certaines missions qui ont un caractère environnemental pour la plupart, et pour laquelle, bien entendu, nous avons en contrepartie des charges.

Les investissements. La Maison de la Chasse sera amortie en 2026-2027. C'est elle qui représente la plus grosse part de nos amortissements : 87 112 €. Un effort sera réalisé sur ce budget, sur le secteur informatique, avec le

renouvellement d'un parc vieillissant et l'acquisition de nouveaux logiciels qui sont nécessaires au traitement de nos données.

Les placements financiers. Nous avons des retombées annuelles pour 24 415 €, et des comptes à terme dont les intérêts sont acquis tous les 5 ans, et cela imputera cet exercice, sur un montant de 120 752 €.

Concernant les emprunts, la situation est très saine, puisqu'ils sont nettement en-dessous de nos amortissements, ce qui représente une capacité d'autofinancement importante.

Donc en résumé, les 2 propositions. La première, avec un déficit, la deuxième, à l'équilibre.

Enfin, et c'est la dernière diapo, les deux simulations dans un tableur, tel qu'il est prévu par la présentation comptable. La future réforme, initiée par la FNC va nous amener à revoir notre construction des budgets.

La fusion des deux comptes ; la modification des flux financiers, liée à la redevance payée par les chasseurs : tout cela nous conduit à repenser l'ensemble de notre gestion financière.

Nous sommes conscients de l'enjeu majeur que représente cette réforme ambitieuse mais nécessaire, incluse dans une vision d'avenir pour le développement de la chasse.

Nous travaillons déjà sur la perspective de nos futurs budgets, et ceci dans un souci permanent de l'intérêt des chasseurs et des territoires.

Je peux déjà vous assurer que le moment venu, la Fédération des Chasseurs de l'Isère sera prête à vous présenter un système équitable où chacun trouvera sa place. Je vous remercie de votre attention.

---

#### **Orateur : M. Jean-François JOSE – Trésorier compte « dégâts » de la FDCI**

Bonjour à toutes, bonjour à tous. Je vais vous présenter le budget dégâts. Le budget réalisé 2016-2017, avec l'évolution de l'effectif des chasseurs, bilan et analyse, le point sur la situation financière et budget prévisionnel.

Mais avant la présentation de ce budget et avant une bonne nouvelle, malheureusement il y a une peut-être une mauvaise nouvelle pour le budget à venir.

A l'heure actuelle, on est vraiment dans une situation catastrophique, je tiens à vous le dire, et je ne veux pas vous prendre en traître puisque l'année prochaine cela va être très difficile.

A l'heure actuelle, on est à 874 dossiers d'estimation. Cet état au 20 avril, donc hier. Mais cela évolue tellement vite que on n'arrive pas à se tenir à jour.

Je vous parle des dossiers sans compter les dossiers « alpages » qui n'ont pas pu être encore estimés, mais je vous le dis tout de suite : c'est catastrophique.

L'évolution des surfaces détruites : nous étions l'année passée, en fin de saison pas tout à fait à 300 hectares ; cette année, au 20 avril, on est pratiquement à 500 hectares. Je pense qu'au vue du nombre de dossiers et d'hectares détruits, on va pratiquement doubler la mise.

Donc, en espérant que le barème des céréales ne soit pas trop en augmentation, parce que là, vraiment, je ne sais pas comment on va faire.

Sur les dépassements des UG, vous savez tous que chaque UG a un plafond à ne pas dépasser. A l'heure actuelle on a uniquement six UG qui ne dépassent pas les plafonds. Donc vous pouvez d'ores et déjà estimer le caractère inquiétant de la situation.

L'évolution du nombre de timbres grands gibiers 38 et des nationaux est un peu en augmentation, surtout par rapport à l'an dernier comme l'a dit Danielle.

Par contre concernant la perte des timbres grands gibiers, on est pratiquement à moitié par rapport au timbre fédéral. Je crois que cette année, on a dû perdre à peu près 160 timbres. Voilà, après cela va peut-être arriver à se stabiliser.

Concernant le budget réalisé 2016-2017. Vous constatez que les charges s'élevaient à 688, 937 et les produits à 836, 172. Donc, une bonne nouvelle comme je vous l'ai dit tout à l'heure: un bilan positif à 147 235.

La répartition des produits : naturellement, taxe plan de chasse et timbre grands gibiers, c'est la principale répartition des produits. Concernant les charges il y a obligatoirement les dégâts incluant les déplacements et les honoraires des estimateurs.

La répartition des indemnités. Vous constatez : sanglier, 84% ; cerf, 10% ; chevreuil, 6% ; et mouflon 0%, puisque le loup est passé, donc il n'y a plus de mouflon. On n'a plus de dégâts mouflon, mais bon, on préférerait en avoir un peu.

L'évolution du nombre de dossiers, je vous en ai parlé tout à l'heure. Surfaces détruites, dossiers ouverts et dossiers demandés. Alors, quelques modifications pour le sanglier. L'intégration de la chasse en battue à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Pas cette année parce que l'arrêté s'arrête au 30 juin. Mais dorénavant, donc à partir du 1<sup>er</sup> juillet à partir de l'an prochain cela sera à partir du 1<sup>er</sup> juin.

Dorénavant, vous pourrez faire des battues à partir du 1<sup>er</sup> juin et vous ne serez plus dans l'obligation de demander un arrêté préfectoral, mais sur accord du comité local.

Ces battues sont, avant tout, quand même exceptionnelles. Cela avait été demandé par le Nord Isère, notamment et principalement pour le maïs, parce qu'il arrive très tôt en lait, avant le 15 août, donc il n'y avait aucune façon d'intervenir.

Surtout sans aucune manière « les chiens » doivent être un prétexte, parce que c'est en action de chasse. Donc là on peut déjà un peu aller au coup par coup, mais cela c'est vraiment exceptionnel. C'est après sur accord du comité local.

L'évolution des réserves. On est à 234 167 € et je pense qu'on va en avoir encore besoin. Alors la moyenne des deux derniers budgets réalisés nous avons pris en compte la baisse des chasseurs.

Le prix des bracelets n'a pas augmenté, parce que comme vous l'avez constaté au niveau des dégâts, aussi bien en chevreuil qu'en cerf, cela a quand même bien baissé.

Donc nous n'avons pas augmenté les bracelets et il se trouve aussi qu'il y a certaines ACCA qui ont d'importantes répartitions pour les bracelets cerfs, donc ce n'était pas bien le moment d'augmenter.

Lorsqu'on a mis à la responsabilisation en marche, on avait dit qu'on vous proposerait deux prix de timbres grand gibiers. Donc c'est à vous à choisir.

Plus le timbre sera haut, moins la responsabilisation sera forte pour toutes les ACCA, parce que, comme je vous ai dit tout à l'heure, tout le monde va payer. Donc, pour un timbre à 34 €, la responsabilisation sera de 491 700 et pour le 45 € ce sera 635 250 €. C'est la recette des timbres 38 + nationaux.

Le budget prévisionnel 2018-2019, comme je vous ai expliqué, total des dépenses et total des recettes avec 34 et 45. On aura plus de marge avec 45, mais bon, c'est vous qui votez. Je vous remercie. Bonne assemblée générale.

---

Merci Jean-François. Donc je vais demander à M. Jean-Yves Fabre, expert-comptable de nous faire le rapport financier, s'il-vous-plaît.

Monsieur Fabre n'est pas là ? Donc je vais demander à M. Joly, commissaire aux comptes, de faire le point.

---

**Orateur : M. FABRE – Commissaire aux comptes**

Mesdames, messieurs bonjour. Je vais vous faire lecture des rapports de l'exercice 2017 des comptes de la Fédération, arrêtés au 30 juin 2017. Les comptes annuels ont été arrêtés par le président et votre conseil d'administration.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. J'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

En application des dispositions de l'article 823.9 du Code du commerce, relatives à la justification des appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants : faisant suite à l'action en justice relative à la Maison de la Chasse, la provision pour litige a été maintenue à nouveau sur cet exercice, à hauteur de 20 500 €. Je rappelle qu'une provision pour départ retraite des salariés a été calculée comme à chaque exercice, à hauteur de l'indemnité conventionnelle, pour permettre à la Fédération des chasseurs de faire face à ses engagements. Cette provision s'élève, au 30 juin 2017, à 113 054 €. J'ai également vérifié la valorisation et la régularité des écritures relatives à la livraison à soi-même, concernant un projet associatif pour un montant de 6 246 € sur l'exercice.

Les vérifications ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de mon opinion.

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, les informations données dans les rapports de gestion du Service général et du Service dégâts, ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. Pour ce qui concerne le rapport spécial, il m'a été communiqué les conventions suivantes. Administrateur concerné : M. Meraud Michel, association à payer des honoraires pour un montant de 513 € TTC, à M. maître Meraud Bernard, avocat pour frais de procédure, qui est le frère de M. Meraud. Enfin, une indemnité forfaitaire mensuelle a été versée à votre président pour un montant de 500 €, au lieu de 750 € par mois sur l'exercice, décision du Conseil d'administration du 25 août 2016. Mesdames, messieurs, je vous remercie de votre attention.

---

Merci M. Joly. Alors une petite explication pour le cabinet comptable qui n'est pas présent, c'est qu'on a rompu le contrat ; on va prendre un autre cabinet, pour différentes raisons, déjà pour le coût et puis problème de proximité. Donc je ne trouve pas ça très courtois de ne pas être venu. Merci. A toi Patrice.

---

**Orateur : M. Patrice SIBUT – Directeur de la FDCI**

Bonjour à tous, nous allons gagner un petit peu de temps. Pour voter, cette année cela se passe derrière la grande estrade. Vous avez des urnes qui sont organisées par Pays cynégétique. On se donne rendez-vous ici à 10H20 pour la reprise de l'Assemblée générale. Je vous remercie.

L'arrêté fixe les dates d'ouvertures et de clôtures des périodes de chasse. Le lièvre ouvrira le premier dimanche d'octobre pour fermer le dimanche le plus proche du 30 novembre, soit le 2 décembre.

Afin d'uniformiser le tir anticipé du chevreuil, du daim, des cerfs et du sanglier nous proposons d'assouplir leur modalité de mise en œuvre. La notion de chasse organisée sous l'autorité du détenteur du droit de chasse et la détention d'un bracelet ou d'une délégation resterait obligatoire.

Par ailleurs, comme le prévoit le code de l'environnement, le sanglier pourra être chassé en battue à partir du 1<sup>er</sup> juin. Nous avons conscience que l'allongement des périodes de chasse n'est pas la solution. Une chasse efficace durant une période plus restreinte devrait suffire.

Sur autorisation du comité local de gestion, cet outil sera utile en cas de force majeure mais aussi pour décantonner des animaux.

La DDT propose de son côté de supprimer des arrêtés individuels pour le tir anticipé du sanglier, une charge administrative économisée pour tout le monde. Attention cependant, jusqu'au 30 juin 2018, c'est l'arrêté d'ouverture et de clôture de la saison écoulée qui s'applique. Ces dispositions seraient donc applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet sous réserve de validation par le CDCFS et Monsieur le Préfet.

Dernier point : en fin de saison, les registres ou carnets de battues doivent être restitués au détenteur du droit de chasse qui les conserve au minimum jusqu'au 30 juin désormais dans le lieu qui lui sera le plus approprié : domicile, siège social, etc. Par ailleurs, en plus des agents chargés de la police, les carnets pourront être réclamés par la FDCI ou le correspondant du comité local sanglier. Cela pour évaluer dans certains cas la pression de chasse exercée sur les territoires.

Petit rapport sur chevreuil : je vous propose un rapide état chiffré des retours enregistrés au 15 mars. Ils correspondent aux présentations des réunions préparatoires à l'AG. Le premier bilan est assez prometteur. Il montre que l'outil a été utilisé sans abus, tel que nous l'espérons. Il reste cependant quelques réglages à prévoir tant du côté des règles imposées que de leur mise en pratique sur le terrain.

Sur 156 demandeurs du tir à plomb en 2017, 82 ont renvoyé leur bilan au 10 mars. Sur ces 82 retours, 49 ont réellement utilisé le tir à plomb au moins une fois cette saison, 21 sur tout le territoire, 28 seulement sur une partie. Ces 49 détenteurs ont réalisé un prélèvement de 601 chevreuils dont 129 avec usage du plomb pour seulement 155 tirs déclarés. Pour 31 détenteurs, 100% des chevreuils tirés ont été tués. 3 chevreuils ont été identifiés blessés dont 1 a été retrouvé avec l'Unucr.

Même provisoire, ces chiffres démontrent bien l'efficacité du plomb, dès lors que les règles sont bien respectées. Lors des prochaines semaines, la reconduite de cette mesure sera discutée en interne, ainsi qu'avec nos partenaires débouchant je l'espère vers un nouvel arrêté pour l'ouverture 2018.

L'habitat du petit gibier. Un point rapide sur l'habitat du petit gibier qui concentre toujours notre attention. Les plantations de haie se poursuivent aidées par les financements de la région, du FEDER et du département, près de 6 kilomètres supplémentaires ont été mis en terre cet hiver, portant désormais à 47 kilomètres. En novembre, la barre des 50 sera bientôt dépassée. Les cultures d'intérêt faunistiques ou cipan font « carton » plein. En 2017, la Commission a maintenu son enveloppe de 30 000 euros permettant le don de 609 hectares de semence.

Pour 2018, nous espérons obtenir une aide financière régionale pour l'acquisition de 800 hectares de semences certifiées, compatibles avec les cultures biologiques. Je ne peux pas m'étendre davantage aujourd'hui mais sachez que notre engagement reste intact qu'il s'agisse des autres dossiers trames vertes et bleues pour le déplacement de la faune et les collisions, du grand gibier ou encore du petit gibier de montagne. Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à Simon Janin pour un bilan des tableaux de chasse petit gibier.

Bonjour à tous, comme vous le savez, le retour des tableaux de chasse individuels petit gibier est rendu obligatoire par l'arrêté annuel d'ouverture et de clôture de la chasse. Nous demandons ensuite à vous détenteurs de droit de chasse de nous renvoyer une synthèse de ces déclarations individuelles. Synthèse que nous utilisons et donc que nous souhaitons aujourd'hui vous remettre.

Le dernier bilan remontait à 2011, la Commission environnement a donc souhaité qu'un bilan soit fait cette année à l'Assemblée générale. C'est un juste retour des choses par rapport à l'investissement que les chasseurs, ou vous, présidents de société de chasse pouvez mettre sur ce dossier-là. Nous pourrions faire parler les chiffres pendant des heures et des heures, malheureusement on n'a qu'une dizaine de minutes aujourd'hui, donc on va aller assez vite et surtout on aura ciblé quelques espèces : le petit gibier de plaine, les prédateurs des prédateurs ....

On ne parlera pas aujourd'hui de grand gibier, de petit gibier de montagne ou d'espèce anecdotique. Le retour est fait sur 10 ans pour une meilleure lisibilité des diapositives. Dans l'Infochasse de septembre 2018 un bilan un petit plus complet sera fait avec un retour un peu plus lointain que 2007. Donc vous avez à gauche le tableau individuel, vous reconnaissez tous. C'est la synthèse détenteur qui est ici la version papier. On parlera à la fin de la version mail, internet, pardon.

Avant de rentrer espèce par espèce, je vous propose d'abord de faire un petit point sur le retour de ces tableaux. C'est bien d'avancer des chiffres mais quelle valeur on peut y donner ? Donc il nous paraissait essentiel de pouvoir faire un petit point sur ce retour.

Le retour des tableaux individuels. On a pu chiffrer depuis 2 ans en fonction de vos retours de synthèses sur lesquelles vous notez le nombre de carnets délivrés, de tableaux individuels délivrés et le nombre de tableaux recueillis auprès de vos chasseurs.

On a pu en faire une synthèse, cette synthèse, vous avez le graphe par Pays, ainsi que la carte des Pays derrière, à droite. Donc vous voyez que les retours oscillent entre 81% et 95%. C'est une estimation, ce n'est pas une donnée réelle puisque nous utilisons là uniquement les retours. On utilise les documents, les synthèses qui ont été renvoyées. On n'a donc pas d'informations sur un certain nombre de territoires.

Mais vous voyez quand même que le retour, malgré ce que l'on peut parfois entendre, finalement on entend souvent un tel, un tel n'a pas renvoyé. Mais ce un tel, c'est le même que l'année d'avant, et que l'année d'avant, et ainsi de suite. Mais on a quand même un taux de retour estimé à 91% sur le département.

Concernant la déclaration elle-même. On n'est pas maître de ce que va déclarer le chasseur. On a tous en tête tel ou tel chasseur sur lequel on a un petit doute sur la déclaration qu'il peut faire sur telle ou telle espèce. Malgré tout je me veux optimiste et je pense qu'une grande majorité de chasseurs déclarent la réalité de ses prélèvements. En ce qui concerne le taux de retour des synthèses, donc vos retours à vous dans la salle. On a sur un graphique en bâton bleu, le retours des ACCA et AICA au fur et à mesure des années, avec une moyenne de retour à 94%, ce qui approche les 100%. Cela veut dire que vous, ACCA, AICA, renvoyez beaucoup vos tableaux de chasse. Et au niveau des chasses privées, on oscille plutôt entre les 50 et 60%. Donc le but n'est pas de faire le procès de tel ou tel territoire de chasse. Il y a des explications qui peuvent aller derrière avec des petites chasses privées qui prélèvent pas ou peu. En tout cas, cela n'impacte pas nos données. On estime à 97% de gibiers prélevés par les ACCA et seulement de 3% prélevés par les chasses privées. Donc même si le taux retour des chasses privées est assez faible cela n'impacte pas la fiabilité des données.

Passons aux espèces, le lièvre brun, vous avez donc un graphique avec une tendance d'évolution des prélèvements de 2007 à 2016 et la carte représente par Pays la part du tableau de chasse, le cumul des 10 années ce qui nous permet de savoir sur 10 ans en arrière où se prélève chaque espèce. Donc toutes les diapositives seront construites de la sorte. Donc en ce qui concerne le lièvre on a un prélèvement qui est fort essentiellement sur la partie Nord-Isère avec le Pays Bièvre-Liers et Vallée du Rhône qui ressortent 21% et puis à ne pas négliger le Trièves avec 8% des prélèvements malgré tout. Il y a des efforts de gestion qui sont très importants sur cette espèce, malgré tout on voit que les prélèvements diminuent, alors je ne l'ai pas précisé,

mais diminution des prélèvements ne signifie pas diminution des populations, on ne fait là qu'un constat des tableaux de chasse, nous n'avons pas d'analyse en phase statistique sur la pression de chasse ou sur d'autres phénomènes, donc on parle bien que de constat de prélèvement.

On a environ 150 territoires de chasse qui font des comptages nocturnes, ces territoires font derrière ce qu'on appelle la palpation, donc évalue en cours de saison de chasse la proportion de jeunes présents au tableau de chasse pour adapter la réglementation sur la fin de saison. Cela nous permet d'éviter le phénomène cyclique avec des grosses diminutions importantes de populations mais cela ne permet pas en tout cas d'enrailler la baisse des prélèvements.

En ce qui concerne le lapin de garenne, environ 12 000 prélèvements en 2007, 2000 en 2016, donc ce que vous connaissez tous sur le terrain et que vous nous rapportez régulièrement se révèle bien sûr dans les chiffres, on a un déclin très très marqué, divisé par 4 en 10 ans.

Une problématique de maladies, qui n'est pas maîtrisable et malgré tout quelques territoires qui tirent encore leur épingle du jeu, croisons les doigts pour eux, pour qu'ils puissent s'amuser encore de nombreuses années, avec leur population de lapin.

Le faisan commun, tout de suite derrière perdrix rouge et perdrix grise ; l'analyse est complexe : vous savez que les prélèvements sont essentiellement issus de lâchers donc une des populations essentiellement artificielles. On voit beaucoup de faisans en ce moment, chanter, on les entend chanter on les voit parader donc il y aura de la reproduction. Delà à ce que cette reproduction arrive à un gibier chassable à l'automne, les mois passant avec la prédation, avec la météo, avec les activités humaines, on sait très bien que cela fera très peu d'oiseaux à chasser à l'automne.

Perdrix rouge : on était à 25 000 prélèvements en 2007, on est aujourd'hui 15 à 18 000 et au niveau de la perdrix grise une légère évolution. Cela ne veut pas forcément dire, comme je vous l'ai dit, qu'il y a plus de perdrix grises naturelles sur le terrain. Passons maintenant au gibier migrateur, les oiseaux migrateurs et aux gibiers d'eau, la bécasse des bois.

Dès lors qu'on parle de migrateurs vous comprenez bien que les prélèvements faits en Isère ne sont pas du tout révélateurs d'un état de la population au niveau national ou international. En tout cas en ce qui concerne la bécasse : une évolution à la hausse assez marquée depuis 2013, mais finalement une moyenne à 7 900 oiseaux par an avec un tableau de chasse essentiellement réalisé sur 4 Pays : les Chambarans, Bièvre-Liers, Vallée du Rhône et le Haut-Rhône Dauphinois qui représentent les 2 tiers des prélèvements sur ces 4 Pays.

La Fédération se mobilise beaucoup sur cet oiseau, elle tente de régionaliser les actions et les prises de décisions mais ce n'est pas une affaire simple. Donc espérons qu'on arrive à évoluer malgré tout dans ce sens-là dans les prochaines années. Si vous souhaitez un bilan très détaillé des prélèvements de bécasses des bois, je vous invite à aller sur votre espace adhérent chasseur et non pas territoire, sur le site internet de la Fédération. Vous pourrez pour la saison en cours, visualiser tous les prélèvements avec un détail assez pointu, le nombre de bécasses prélevées par décennie, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture.

Le nombre de chasseurs ayant prélevé un oiseau ou deux oiseaux, trois oiseaux, etc. Vous avez un bilan très précis donc je vous invite à aller le consulter sur votre espace adhérent chasseur. En ce qui concerne le pigeon ramier qui est de plus en plus sédentaire dans nos terres il est encore très apprécié des chasseurs avec des prélèvements qui vont jusqu'à 15 000 oiseaux par an en Isère, essentiellement sur la partie nord Isère.

Un point rapide sur les tourterelles. Un quart des prélèvements est fait dans la vallée du Rhône. Notons une baisse assez marquée des prélèvements des tourterelles des bois, qui nichent dans notre département mais qui entament leur migration dès la fin de l'été. En gros les prélèvements ont été divisés par deux depuis 10 ans. En ce qui concerne les grives et les merles, on a une chute assez marquée des prélèvements en grives musiciennes et en merles noirs, les 2 courbes en haut du graphique, mais par contre une stabilité pour les autres grives. Là encore il faudrait pouvoir évaluer la pression de chasse pour savoir s'il y a une réelle baisse des populations ou si c'est une baisse d'intérêt de la part des chasseurs. En tout cas aux dires d'experts, il semblerait que les années passant, les migrations soient toujours plus tôt en saison et sur des périodes bien plus courtes ce qui n'aide pas non plus à les chasser quand ils sont là.

En ce qui concerne l'alouette des champs, là encore une diminution très marquée des prélèvements mais un constat clair au niveau national et international de déclin des populations essentiellement dû aux modifications de l'habitat et à l'impact des activités humaines.

La pression de chasse en Isère a très certainement baissé, on a encore 70% des prélèvements qui se font sur 3 Pays de grandes plaines céréalières, avec la Bièvre et puis la vallée du Rhône. D'autres fédérations ont déjà instaurées des règles sur les prélèvements des alouettes des champs. C'est un engagement qu'a pris la Fédération au travers de son schéma départemental qui sera prochainement validé.

Le Conseil d'administration de la Fédération souhaite que l'on travaille une réglementation un petit peu plus adaptée sur cette espèce. Dans le cours des 6 prochaines années vous serez certainement informés de nos travaux. Il n'y aura peut-être pas de grands bouleversements mais il y aura certainement un pas en avant qui sera fait là-dessus.

En ce qui concerne la caille des blés le contexte est assez proche de celui de l'alouette. On a 76% des prélèvements qui se font sur les 3 même Pays que l'alouette, qui a un habitat qui est à peu près similaire. La baisse est très très marquée depuis 2012 ; finalement quand on prend la courbe avant 2012 c'était relativement stable. L'oiseau est évidemment présent uniquement en début de chasse, sur une période de chasse assez courte.

Le col vert, des prélèvements très stables, une moyenne à 6 000 prélèvements par an dont un quart sur le Pays Haut-Rhône Dauphinois

En ce qui concerne les bécassines : une courbe à la hausse, des prélèvements entre 2010 et 2016 qui ont été multipliés par 2 ou 2,5. Nous sommes passé de 400 à 1 000 prélèvements en sachant que on est dans le Nord-Isère, on a quelques ACCA du coin, Corbelin, Vézeronce Curtin, qui font des aménagements, qui font des réouvertures de milieux en zones humides pour maintenir un niveau de végétation très bas et les résultats sont très probants, en l'espace de 2 ans cela peut être des prélèvements multipliés par 5 voire plus.

Donc ceux qui ont des marais des zones qui méritent des réouvertures tournez-vous vers la Fédération nous pourront subventionner, pour avoir un habitat plus favorable à la présence de l'espèce qui reste très sympathique à chasser.

Un point très rapide sur la sarcelle d'hiver et le fuligule milouin, qui sont bien plus anecdotiques mais on a quand même en moyenne 400 prélèvements cumulés par an, cela veut dire quasiment sur tous les territoires du département, malgré tout des prélèvements sur le Bièvre-Liers, Vallée du Rhône et Haut-Rhône Dauphinois. Des prédateurs et déprédateurs. On ne parle aujourd'hui que de tableaux de chasse, pour être totalement exhaustif il faudrait y ajouter toutes les destructions qui peuvent être faites par piégeage, par déterrage, par des tirs qui sont faits par les gardes particuliers ou les chasseurs autorisés, hors périodes de chasse. On ne parle aujourd'hui que des tableaux de chasse.

Et il semblerait, vous le verrez, que tout ce qui est populations de prédateurs et déprédateurs se portent plutôt bien. Le renard c'est 3 200 prélèvements par an, avec, vous le voyez, une courbe vraiment très stable, très homogène, c'est assez impressionnant, on a simplement un léger pic en 2011 et 2012 et des prélèvements très diffus sur le département : vous voyez que c'est une espèce qui se prélève de manière la plus homogène sur le département.

En ce qui concerne les mustélidés on observe tout d'abord un déclin des prélèvements de la fouine par la chasse, on était à 450 prélèvements en 2007, on est plus qu'à 200 aujourd'hui. En revanche pour le blaireau, c'est légèrement à la hausse. Des prélèvements qui varient entre 110 et 200 blaireaux par an. Et puis martres et putois bien plus anecdotiques avec seulement 10 à 40 putois prélevés chaque année en Isère. Pour les corvidés, corbeaux freux, corneilles noires, des prélèvements à la hausse, on arrive en cumulé sur ces trois espèces : pies, corneilles noires et corbeaux freux à 4 500 pièces prélevées en moyenne par an. Et la pie qui est un petit peu moins à la hausse, un peu plus en dents de scie on va dire.

Les dernières espèces que je vous présenterai aujourd'hui : ragondins et rats musqués. Avec des prélèvements de ragondins à la hausse notamment depuis deux à trois années. Des prélèvements qui se font essentiellement

sur le Pays Haut-Rhône Dauphinois, un Pays où on a beaucoup de canaux et de rivières, notamment les canaux de Bourbre et Catelan qui ont des populations historiquement très implantées sur ce secteur.

En ce qui concerne le rat musqué qui est assez difficile à chasser, on a entre 30 et 60 prélèvements par an qui se font essentiellement sur le Pays 2, sur le secteur des étangs des Bonnevaux. Ce tableau de chasse c'est celui que vous avez sur le site internet de la Fédération, pour tous ceux qui ont fait une saisie par internet que nous vous conseillons vivement. Cette saisie est toujours active à ce jour, donc pour ceux qui n'ont pas renvoyé, je vous invite à le faire le plus rapidement possible.

Si vous utilisez cet outil, vous pouvez faire un export sous tableur des prélèvements, donc conserver un historique de vos prélèvements sur l'ACCA et en plus de cela, en plus de l'espèce, du nombre de prélèvements vous pouvez aussi noter le repeuplement et également noter le nombre de chasseurs qui ont prélevé chacune des espèces. Cela veut dire qu'on pourrait à terme arriver avec une analyse beaucoup plus fine de la pression de chasse éventuellement ou du moins de l'intérêt que portent les chasseurs à certaines espèces en ayant connaissance du nombre de chasseurs qui prélèvent avec un historique, et le nombre de chasseurs qui prélèvent chacune des espèces.

Vous avez eu l'information dans un bulletin mensuel il y a quelques semaines en arrière, il y a quelques mois. Depuis le début de l'année, vous avez une nouvelle édition spécifique sur votre espace adhérent territoire, vous pouvez exporter espèces par espèces un historique des prélèvements sur votre ACCA depuis dix ans et vous avez un deuxième graphique qui vous donne l'historique des prélèvements sur votre Pays ainsi que sur le département. C'est un autre moyen qui nous permet de vous rendre l'information que vous nous transmettez chaque année.

Nous continuons nos réflexions sur l'automatisation de cette mission-là. Nous souhaiterions encore simplifier les choses et la dématérialiser encore d'avantage. Pour exemple nous réfléchissons pour les saisons à venir, à ce que, pourquoi pas ? ce n'est qu'une réflexion, mais bon, il faut se projeter, à ce que le chasseur puisse saisir lui-même son tableau de chasse sur son espace adhérent, ce qui vous éviterait à vous présidents, de saisir les tableaux de tout le monde. Cela n'est qu'un projet, qu'une réflexion, au besoin nous ferons un sondage auprès de vous et nous vous tiendrons informés de nos démarches. Voilà j'en ai terminé, je vous souhaite une bonne fin d'Assemblée générale.

---

Merci Jean-Marc, merci Simon pour ce bilan de la Commission environnement. Maintenant c'est Antoine Grain qui va vous présenter le bilan de la Commission sanglier.

---

#### **Orateur : M. Antoine GRAIN – Administrateur de la FDCI**

Bonjour à toutes et à tous, je vais vous présenter le bilan de la Commission sanglier et de ses travaux pour cette année 2017-2018. Nous avons eu de forts prélèvements cette année, dus principalement à une reproduction importante suite à la fluctuation forestière, un chiffre jamais atteint dans l'Isère : 7 115 animaux prélevés.

A partir du premier juin 2018, nous allons voir apparaître le nouveau schéma départemental. Bien sûr avant de le réécrire, nous avons fait le bilan de celui de 2012-2018.

Il y avait trois objectifs principaux : décentralisation de la gestion du sanglier ; respect des objectifs et la lutte contre les points noirs.

Décentralisation de la gestion : par le biais des comités locaux et des plans de gestion, la concertation entre les chasseurs et les agriculteurs a été un facteur primordial permettant le dialogue, qui a bien souvent apaisé les tensions qui, par le passé, ont créé des situations des fois bien insupportables.

Je pense que vous vous rappelez tous des événements qu'y avaient été eus il y a déjà quelques années suite à des importants dégâts.

Les objectifs de gestion. Généralement lors des six dernières années on peut dire que dans la grande majorité, ils ont été respectés. Même si ponctuellement des problèmes continuent à persister et ont persisté, je crois que quand même ces objectifs on peut en tirer un bilan très positif, même si malheureusement cette année, comme le disait Jean-François il n'y a que six unités de gestion qui sont en-dessous de leurs objectifs. Mais je crois que ça a été un effort de tout le monde, je crois qu'on peut remercier les chasseurs par rapport à cela.

La politique point noir a été imposée par le plan national du sanglier, elle nous a obligé à travailler en concertation avec la Chambre d'agriculture et l'Etat, pour trouver des solutions en commun. Quelques-unes ont porté leurs fruits, je crois que l'on peut le dire que cela a été bénéfique, surtout dans les zones peu, ou très peu ou non chassées.

Il y a des interventions qui ont été faites, des actions qui ont été menées : je crois que là c'est un bilan très positif par rapport à cela.

Le bilan du schéma 2012-2018, a été dans son ensemble très positif et avec tous ces éléments il a fallu réécrire le nouveau schéma.

Je vous préviens tout de suite, il va y avoir peu de changements dans ce nouveau schéma. Plutôt qu'une révolution de ce qui existe, on a surtout fait une réécriture de ce qui a été fait pour une meilleure compréhension pour tout le monde, que ce soit pour les acteurs locaux et pour les chasseurs.

Les objectifs de ce prochain schéma resteront les mêmes, on aura toujours la décentralisation de la gestion du sanglier. De maintenir les populations à un niveau permettant un équilibre. Limiter les dégâts et lutter contre les points noirs. Un nouvel objectif que l'on n'avait pas dans le dernier, c'était la limitation des dégâts.

Ensuite nous avons travaillé aussi sur les plans de gestion. Donc vous savez tous que vous devez réécrire vos plans de gestion pour le 1<sup>er</sup> juillet.

Certains d'entre vous ont déjà commencé à les réécrire. La Commission sanglier a voulu que ce soient des plans de gestion qui soient moins restrictifs en début de chasse, afin de permettre à la réunion de mi-saison de vraiment faire un état du début de saison et de pouvoir vraiment adapter ces prélèvements et d'adapter la gestion pour la fin de la saison de chasse. De plus dans ces plans de gestion, comme il a déjà été dit jusqu'à présent, vous pourrez chasser à partir du 1<sup>er</sup> juin. Je vous rappelle que si cette mesure est acceptée cela doit pouvoir rentrer en vigueur qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Même si vous avez voté les plans de gestion aujourd'hui, cette mesure ne pourra rentrer en vigueur qu'à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Ensuite, la responsabilisation, aujourd'hui Jean-François vous en a parlé. On est à peu près sûr que la responsabilisation va se mettre en place pour cette année, mais je vous avais parlé dans les réunions de zones qu'on voulait vous faire voter cette année un nouveau système de responsabilisation. Au vu des différents éléments qui ont été évoqués aujourd'hui, par rapport au permis à 200€, plus de timbre national grands gibiers, il nous a paru évident de reporter cette modification avec une réelle réflexion sur le financement du compte dégât. Donc cette réflexion a déjà commencé, on va continuer de la mener. Nous espérons fortement de pouvoir vous présenter un nouveau système de financement pour l'AG 2019.

Voilà c'est à peu près tout ce que j'avais à dire concernant la Commission sanglier cette année. Je crois que l'on a beaucoup travaillé par rapport au nouveau plan de gestion, au nouveau schéma. Je veux juste remercier les chasseurs parce que quand je vois plus de 7 100 sangliers prélevés, c'est important, ils ont bien joué le jeu. Le problème que l'on a encore ce sont les dégâts et je crois que nos prochains travaux et notre prochaine mission à tous sera d'essayer de limiter ces dégâts. Merci de votre attention.

Merci Antoine. Alain Siaud va vous présenter la Commission communication.

---

Bonjour à toutes et à tous. Je vais donc vous présenter, les travaux de la Commission de communication. Comme l'a dit Jean Marc, je ne rentrerai pas non plus dans le détail précis mais enfin sachez qu'il n'y a rien à cacher et que s'il y a des choses que vous ne comprenez pas, vous pourrez toujours nous les demander.

Beaucoup d'actions sont liées comme beaucoup d'autres Commissions à la révision du schéma départemental. Donc durant l'exercice 2017-2018, la Commission communication épaulée par son directeur a œuvré sur deux missions principales : le rapprochement des usagers de la nature et l'accompagnement à la fidélisation des nouveaux permis.

Ceci s'est traduit en deux actions phares : l'écriture d'un nouveau volet cohabitation au schéma départemental de gestion cynégétique et la formation du permis de chasser à zéro euro.

En 2005 suite à l'accident de Revel, un comité de pilotage nommé cohabitation à la sécurité à la chasse est formé par Monsieur le préfet de l'époque. Les membres de ce comité sont la Direction départementale des territoires qui en assume l'animation, la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère, le Conseil départemental de l'Isère, un représentant des maires de l'Isère, l'Office national des forêts, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le club Alpains français et la Fédération Rhône-Alpes de la nature.

D'un commun accord en 2017, le schéma départemental de gestion cynégétique voit son volet sécurité modifié avec entre-autre l'obligation d'arborer la couleur orange en battue et l'obligation de former à la sécurité l'ensemble des responsables de battue avant l'ouverture 2018.

Il ne reste que quelques formations, bon, tout n'est pas perdu, il y en aura d'autres, mais pour l'ouverture 2018, c'est une obligation.

En 2018, sous les conseils du Comité de pilotage Cohabitation et sécurité à la chasse, la Fédération rajoute son nouveau volet cohabitation. Pour le renouvellement de son schéma, je vais de ce pas vous en dévoiler le contenu.

Partant du principe que la cohabitation suit une logique du bien-vivre ensemble, et non de l'exclusion, nous avons travaillé 3 axes de travail majeurs :

- ⇒ former et informer les élus des collectivités territoriales et les catégories sociaux-professionnelles de pleine nature,
- ⇒ gérer les conflits locaux entre chasseurs et les associations de pleine nature, ou encore entre les chasseurs et les collectivités territoriales, ou les gestionnaires de l'espace naturel,

Et enfin

- ⇒ communiquer au sens large, auprès des chasseurs et des non-chasseurs.

Quatre collègues d'acteurs ont ainsi été identifiés : les élus de collectivités locales, les catégories sociaux-professionnelles, les associations de pleine nature et les Isérois et tous les touristes.

L'activité chasse s'avère complexe sur le plan législatif et réglementaire. Pour aider les collectivités à y voir plus clair et à connaître leurs domaines de compétences en matière de chasse, la Fédération s'engage à organiser des rencontres sur la thématique chasse.

Déjà quelques rencontres ont eu lieu, ça se passe bien, et je peux vous dire que les élus découvrent vraiment la chasse et sa réglementation qui est très compliquée, tout le monde le sait. Développer un guide pratique correspondant à leur attente et aux problématiques les plus courantes. Assumer un rôle de médiateur dans les conflits locaux. La Fédération a identifié une autre cible dans son schéma : les catégories sociaux-professionnelles. Celles-ci comprennent les accompagnateurs de moyenne montagne ; les agents des parcs nationaux, régionaux et de réserves naturelles ; les Offices du tourisme. Pour eux, la Fédération s'engage à répondre dans la mesure de nos possibilités à leurs demandes d'informations et de formations.

Pour les associations de pleine nature, la Fédération souhaite poursuivre la mise en relation mais aussi répondre à leurs sollicitations d'intervention dans le cadre de leurs tenues d'Assemblée générale ou autres. On assiste à quelques manifestations qui sont organisées par eux, par exemple. Vis-à-vis des Isérois et des

touristes, la Fédération a fait beaucoup d'efforts cette année : à commencer par l'uniformisation des panneaux « chasse en cours » et des postes de tirs surélevés ; et par le lancement de son application-mobile « Jour de chasse », entièrement gratuite et accessible hors réseaux – c'est très important.

Cette application très novatrice a une double vocation : informer sur la chasse, et grâce à un référentiel cartographique, identifier l'emplacement des réserves de chasse et des jours de chasse par territoires. Patrice Sibut vous la présentera et vous fera une démonstration à la fin de mon intervention.

Enfin, la Fédération a provoqué des moments d'échanges et de rencontres entre chasseurs et non-chasseurs, grâce aux relais cyné qui maintenant vous parle, je pense – et à l'opération nationale « Un dimanche à la chasse » qui est aussi bien rentrée dans les mœurs. L'édition 2018 aura lieu le 21 octobre.

Le schéma cohabitation comprend enfin d'autres engagements qu'il reste à concrétiser : le suivi des conflits d'usage, afin d'agir à titre préventif auprès des sociétés de chasse – ce sujet a déjà été amorcé avec le Conseil d'éthique, nouvellement constitué ; la cartographie des zones à conflits prévisibles, secteurs péri-urbains de très forte fréquentation.

Je pense qu'ici c'est un petit peu le cas quand même ; et selon les cas, l'établissement de plans d'actions localisées, pour ces zones-là. Ces engagements résultent d'un travail collectif, de deux ans, et se poursuivront durant toute la durée du schéma, soit jusqu'en 2024. Donc sur la formation, en parallèle du schéma, la Commission communication a travaillé l'accompagnement des nouveaux permis. Elle a initié, par exemple, deux nouvelles formations : une chasse en battue organisée en partenariat avec l'ONF sur le lot du Boutat, à Chapareillan, formation qui sera reconduite la saison prochaine ; et une formation « armes de chasse », avec l'armurerie Peyron, détaillant les différents types d'armes et de munitions, suivie de tirs réels, une aide très concrète pour les nouveaux permis et pour l'acquisition d'une première arme.

Trois séances ont été testées en 2017, avec en moyenne 10 candidats, on ne peut aller bien au-delà, puisqu'il faut que ce soit concret, mais ils ont été très satisfaits. Donc cette formation sera, en principe, reconduite cette année.

La Commission communication a également travaillé sur la réforme des nouveaux permis. Elle propose, depuis le 1<sup>er</sup> mars un coût de formation au permis de chasser à 100€, au lieu de 40€, mais applique ensuite une remise de 50€ sur les validations départementales durant 2 saisons consécutives, ce qui rembourse, à terme, les frais de formation : donc c'est pour ça qu'on dit « permis à zéro euro ».

A savoir que la Fédération nationale applique déjà un tarif préférentiel aux nouveaux permis, pour la première année ; donc nous appliquons les 2 fois 50€ pour la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> validation (ce qui ramène à 0 le prix). Espérant que ces faveurs fidéliseront les nouveaux permis : en fait cette mesure-là, elle est faite parce qu'on a des gens qui passent le permis pour 40€, mais une partie ne valide jamais, donc on pense les fidéliser en mettant à 100€.

Donc je passe la parole à Patrice Sibut.

---

#### **Orateur : M. Patrice SIBUT – Directeur de la FDCI**

Bonjour, comme vous l'a dit Alain, cette application-mobile est assez novatrice, dans le sens où elle est gratuite, téléchargeable sans aucun engagement, et l'utilisateur n'est pas obligé de laisser une quelconque adresse mail ou autre coordonnée ; son utilisation reste anonyme.

Notre objectif n'est pas de développer un outil qui permette aux non-initiés à nos pratiques de nous éviter, mais bien de nous rencontrer. A l'échelle des territoires, cette application a pour objectif d'informer l'utilisateur de l'espace à quel type de pratiques de chasse il peut être confronté, tel jour de la semaine.

Si je veux me promener sur Saint-Quentin Fallavier le 25 septembre, est-ce que je risque de trouver des chasseurs en chasse en battue (parce que le règlement intérieur de l'ACCA l'autorise) ? ou non.

Que l'on se comprenne bien : l'objet de cette application n'est pas de savoir, à l'instant « t », si vous chassez ou vous ne chassez pas. Cela a été une volonté du groupe de travail, de faire en sorte que nous ne sommes pas dans une logique d'exclusion mais dans une logique d'intégration et de partage de l'espace, et de cohabitation. Donc pour ce faire, l'utilisateur peut accéder à un menu via une carte, mais aussi un menu avec un ensemble d'informations qui lui permettent de découvrir la nature, découvrir la chasse, en savoir plus. On peut aborder les questions des relais cyné. Concernant les conseils nature, on explique ce qu'il faut faire avec 2-3, des textes extrêmement simples, on ne va pas rentrer dans tous les détails, mais en revanche, on reporte la signalétique « chasse en cours » ; cela veut dire que très rapidement, la personne saura à quoi fait référence cette signalétique chasse.

On peut découvrir la chasse : « qu'est-ce que la chasse ? » ; un tableau sur les intensités de chasse (en fonction des mois de l'année), pour informer l'utilisateur qu'il peut y avoir des mois où l'activité chasse est plus ou moins importante.

Pour chaque période, nous avons des informations assez génériques qui nous permettent d'informer l'utilisateur des différentes pratiques de chasse. Nous avons un cas spécifique sur les réserves de chasse, parce que, vous comprenez que les utilisateurs de la nature nous ont dit : « Mais, quand nous on voit un panneau *Réserve de chasse*, on l'entend pas comme étant un panneau où la chasse est interdite, mais un espace dans lequel les chasseurs ont uniquement le droit d'y accéder. »

C'est surprenant, cela nous a surpris, donc il faudra que l'on revoie notre signalétique chasse, parce qu'à ce titre-là, les utilisateurs ne comprennent pas le message. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, bien évidemment. Un point sur les différentes signalétiques chasse auxquelles l'utilisateur de la nature peut être confronté, entre autre la nouvelle signalétique, les zones d'interdictions qui peuvent exister.

Mais le point fort de l'application, qui nécessite malgré tout un énorme travail de concertation, enfin un gros travail préalable, c'est la cartographie des territoires.

Vous pouvez donc accéder très rapidement à une carte, qui vous permet de vous géolocaliser. Et par rapport à cette carte, vous pouvez y mettre différentes informations :

- ⇒ les limites communales,
- ⇒ les réserves de chasse sont très précises (là on reviendra tout à l'heure)
- ⇒ et puis les relais cynégétiques, l'emplacement de ces fameux relais cynégétiques.

L'utilisateur peut se repérer très rapidement sur cette carte et savoir s'il se trouve dans une réserve de chasse ou non. Pour les initiés, le fond cartographique est un fond qui est téléchargé avec l'application mobile.

Ce n'est pas un fond topographique extrêmement précis mais largement suffisant pour pouvoir se repérer sur le terrain, et la petite croix au milieu symbolise l'endroit où vous vous trouvez.

Concernant les pratiques de chasse, qui est l'information la plus importante, ici vous avez le loup, et ici vous avez une légende. Verte : (chasse) fermée ; couleur orange : chasse collective en cours, enfin chasse collective possible ; couleur marron : chasse individuelle uniquement ou alors manque d'informations.

Donc là nous sommes le samedi 21 avril, effectivement la saison de chasse est actuellement terminée. Si je me reporte à cette carte, je me rends compte que si j'habite dans cette commune-là, et bien ce jour-là, le 20 février 2018, la chasse était fermée, parce que je peux effectivement appliquer la carte des légendes.

Et puis autour, je me rends compte qu'il y a des sociétés de chasse qui chassent en chasse collective ou alors uniquement en chasse individuelle.

Donc nous sommes bien dans une logique de dire : voilà, vous allez vous promener dans cette commune, ce jour-là, vous ne devriez pas rencontrer de chasseurs. J'ai bien dit : « Vous ne devriez pas. », parce qu'il est possible qu'il y en ait.

On peut imaginer que vous soyez mis sous contrainte d'intervenir par battue, parce qu'il y a des dégâts. Donc tout cela on l'explique dans l'application. Cela reste quand même assez complexe à expliquer à nos différents partenaires. On est à l'échelle des territoires de chasse.

Donc vous voyez, ici, sur cette commune, vous avez les oppositions à l'ACCA qui apparaissent. Si l'opposition à l'ACCA ne pratique pas le même jour de chasse ou les mêmes pratiques de chasse, effectivement cela apparaîtra.

Demain cette application va évoluer : je pense que nous y retrouverons les chemins de randonnées pédestres du Conseil départemental de l'Isère, qui peut être une information extrêmement importante pour les chasseurs, mais aussi les randonneurs, ainsi que les espaces naturels sensibles sur lesquels il y a des pratiques de chasse qui sont conventionnées avec les sociétés de chasse, qui viendront enrichir cette application.

Voilà, je vous invite à la télécharger, utilisez-là, sachez que le lancement officiel de cet outil se fera à l'ouverture de la saison de chasse 2018-2019, fin août – début septembre. Il est prévu d'envoyer des posters valorisant l'utilisation de cette application à l'ensemble des communes du département et Comités du tourisme, et Maisons du tourisme, ainsi que 50 000 flyers d'utilisation, qui permettront à tout utilisateur, et à tout citoyen du département d'accéder à ce type d'outil.

Et bien évidemment, on insiste fortement sur le fait que cet outil est offert par les chasseurs du département de l'Isère dans un objectif unique, qui est de cohabiter et partager cet espace. Je vous remercie.

Merci Patrice. Je voudrais terminer mon intervention en vous rappelant : on a en parlé en réunion de zone, donc le Conseil d'administration travaille à un changement de déroulement sur l'Assemblée générale de la Fédération, j'espère pour l'année prochaine.

Je vous le dis bien : cela reste un projet et nous vous tiendrons au courant de nos évolutions et des choix du Conseil d'administration. Merci de m'avoir écouté.

Merci Alain. Merci Patrice. Je vais demander à Estelle Lauer de présenter le projet associatif.

---

#### **Orateur : Mme Estelle LAUER – Ingénieur de la FDCI**

Bonjour mesdames et messieurs, donc je vais vous présenter le projet associatif de la Fédération. Lorsque M. Dufresne a pris la présidence de la Fédération, il a souhaité disposer d'une ligne politique sur du long terme, permettant au Conseil d'administration de faire des choix, face à des sollicitations internes ou externes, ou des opportunités liées à des dispositifs financiers des collectivités. Mais également d'organiser le fonctionnement interne, en adéquation avec des axes politiques.

On aurait pu faire des états généraux, départementaux de la chasse, réunir sur deux jours des représentants, des personnalités, et définir notre politique.

Et si on se trompait ? A poursuivre notre engagement dans certains domaines ? Pour minimiser ce risque, nous avons fait appel au laboratoire PACTE, des sociologues de l'université de Grenoble, qui nous ont apporté un regard décalé. La démarche a consisté à s'interroger sur la chasse d'aujourd'hui et de demain, mais également sur le rôle et la place de la Fédération. Le processus de réflexion peut vous paraître long dans le contexte actuel : 3 ans et demi.

Certes on a pris notre temps, mais nous faisons le pari que ce travail s'inscrira durablement.

- L'année 2014 : celle des questions.
- 2015 : celle des rencontres avec des chasseurs et certains acteurs du territoire.
- 2016 : celle du partage. Souvenez-vous, il y a deux ans, Coralie Mounet était venue à l'Assemblée générale, présenter des premiers résultats.
- 2017 : l'année de l'écriture du projet, sa validation par le Conseil d'administration.

Voilà les 7 axes politiques structurant notre projet associatif. Ils ont été validés par le Conseil d'administration de la Fédération en octobre dernier. Je vais rentrer dans le détail, donc surtout ne prenez pas peur. Certains axes concernent le chasseur, d'autres abordent la pratique de la chasse, notre rapport aux autres, ainsi que l'organisation du réseau associatif de la Fédération.

De nombreuses actions menées par la Fédération, comme vous avez pu le voir, dans les restitutions qui vous ont été faites, alimentent déjà ces axes. Mais nous souhaitons apporter, avec ce projet associatif, plus de cohérence, de transversalités, de complémentarités, en lien avec le schéma départemental.

Nous allons rentrer dans le détail tout de suite, à savoir que je vous donnerai quelques chiffres quantitatifs ; ils sont issus de l'enquête nationale « BIPE », qui a été lancée par la Fédération nationale des chasseurs, et à laquelle certains d'entre vous ont répondu.

Concernant le premier axe, l'identité du chasseur se construit par son rapport spécifique à l'animal, et plus globalement, sa vision de son rôle dans la nature. Nous devons l'explicitier, face à une société de plus en plus urbaine, qui perd ses racines rurales. L'Isère offre des potentialités de chasse très importantes aux 18 000 chasseurs. Cette diversité des chasseurs, regardons-là comme une richesse à valoriser. Vous êtes porteurs de valeurs communes, mais aussi de mixité sociale. 70% des groupes de chasseurs permettent à des individus de 3 à 5 catégories sociaux-professionnelles de se côtoyer. Cependant, restons attentifs aux minorités du monde cynégétique et donnons-leur toute leur place.

Beaucoup des actions menées par le réseau associatif du monde de la chasse inscrivent la pratique de la chasse comme une activité à caractère environnemental. La Fédération des chasseurs, d'ailleurs, est reconnue au titre d'association de protection de la nature.

Le monde de la chasse aménage les milieux, recense les espèces ; mais ne réduisons pas la pratique de la chasse à sa seule contribution à la conservation de la nature. 82% des personnes enquêtées affirment pratiquer la chasse pour sa sociabilité : faire partie d'un groupe, partager des choses ensemble. 95% déclarent avoir acquis des compétences, des connaissances grâce à la pratique de la chasse. Aussi, sous cet axe-là, il nous semble important, en Isère, de conserver, valoriser et transmettre les savoirs des chasseurs. Valoriser la viande de gibier en respectant les règles sanitaires, mais également contribuer à l'animation des territoires ruraux et au maintien de l'économie rurale. 70% des structures de chasse organisent des manifestations de convivialité ouvertes au grand public.

Troisième axe : on parle communément de l'éducation à l'environnement. Nous, nous proposons notre éducation à la nature. Et ce n'est pas une histoire de mots, c'est important pour nous. C'est par la pratique que le monde de la chasse transmet son savoir, sa conception de la nature gérée par l'homme. En association avec des acteurs qui partagent la même éthique de l'homme dans la nature, et les mêmes valeurs, cultivons et encourageons cette forme d'apprentissage et de parrainage.

Quatrième axe : l'Isère est un département sous pression des 2 pôles urbains, avec une partie plaine et une partie montagne. Le Conseil d'administration de la Fédération a toujours veillé à maintenir une solidarité entre chasseurs des milieux urbains, péri-urbains et ruraux, et entre plaine et montagne. Rappelez-vous, par exemple, la Bourse aux territoires. Nous souhaitons demain travailler avec les territoires de chasse à l'intégration des chasseurs apatrides et des nouveaux chasseurs qui seront formés au respect des règles de sécurité, mais aussi aux règles du vivre-ensemble. Nous devons également nous adapter aux nouvelles attentes des chasseurs et assurer une pratique de la chasse financièrement accessible à tous, notamment aux jeunes chasseurs. On en a déjà parlé, c'est le permis à 200€, la formation gratuite au permis de chasser : ils vont tous dans ce sens-là.

Aidez-nous cependant, à ce que les territoires de chasse isérois soient des terres d'accueil.

Objectif suivant : il s'agit de diminuer le sentiment d'insécurité lié au port de l'arme et lors de l'action de chasse. Nous devons être visibles mais aussi nous faire comprendre par des non-chasseurs dans un climat apaisé. Pour cela, nous devons utiliser le langage des autres, pas le nôtre. L'application « Jour de chasse », que Patrice vient de vous présenter, le nouveau panneau en sont des applications concrètes, co-construites avec les structures extérieures au monde la chasse. Nous devons également veiller à s'assurer du respect des règles de sécurité dans toutes les pratiques cynégétiques. Les formations proposées par la Fédération vont dans ce sens-là.

Nous avons cependant souhaité dissocier la question de la cohabitation pendant et hors de la période de chasse, d'où ce sixième axe. Le chasseur est présent toute l'année sur son territoire. Son local de chasse peut

servir à d'autres usagers. Il nous a semblé important d'afficher notre volonté de s'assurer d'une cohabitation bien vécue entre tous les usagers et acteurs de l'espace, et ce dans le respect des us et coutumes, et des valeurs du monde rural.

Cela passe par la pérennisation des relations avec les propriétaires fonciers, les gestionnaires d'espaces naturels, forestiers, agricoles, ainsi que des usagers. Les chasseurs agissent toute l'année pour la conservation de la biodiversité. Rendons visible ce service rendu à la société, matérialisons dans l'espace la présence des chasseurs toute l'année.

Enfin, dernier axe, relatif à l'organisation. Le Conseil d'administration a souhaité dynamiser la vie démocratique de la Fédération et des associations de chasse. Nous devons aussi maintenir nos relations consensuelles avec l'Etat, les collectivités territoriales, les gestionnaires d'espaces ruraux et le tissu associatif.

Autre objectif dans cet axe, c'est également travailler à la simplification du volet administratif des cadres de la chasse et des chasseurs individuels. Par exemple, par rapport à l'espace intranet auquel on fait référence assez régulièrement. Autre engagement de notre part : veiller à la circulation ascendante et descendante des informations et des données que nous vous demandons très régulièrement.

Maintenant je laisse la parole à M. Dufresne qui va conclure sur le projet associatif.

---

### **Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Merci Estelle pour ce travail accompli. Pourquoi ce projet associatif ? Je le voulais parce qu'on parlait depuis longtemps déjà, depuis 2006 que j'étais à la Fédération, avec mon ami Roger Baboud-Besse, de recruter, de recruter... Mais pour recruter, il faut donner une feuille de route aussi. Et cette feuille de route, on ne l'avait pas.

Et puis, quelque part cela m'énervait de toujours travailler au jour le jour. Donc nous avons démarré ce projet associatif pour voir à long terme. Ce projet associatif est abouti mais pas encore terminé, parce qu'il y a beaucoup d'actions à essayer.

En exemple les 40€ et 200€ pour le permis de chasser, il faudra petit à petit faire des essais et si cela est concluant, on continuera, on pérennisera. Si cela n'est pas concluant, on arrête, on fait marche arrière et on repart.

Mais moi, vraiment, je crois à ce projet, avec toute l'équipe, puisqu'on l'a validé en Conseil d'administration. Parce que c'est votre projet à vous tous, c'est le projet de tous les chasseurs de l'Isère, ce n'est pas le mien, ce n'est pas celui du Conseil d'administration, cela doit être le vôtre, mais surtout pour les petits-enfants, nos petits-enfants, pensez-y à ça. La chasse elle est malmenée aujourd'hui, il faut qu'on avance.

Dans 15 ans, cela ne sera plus moi à la tête, il y aura la moitié de l'équipe qui ne sera plus à la Fédération non plus. Mais j'aimerais que vous, présents aujourd'hui, et surtout les jeunes, puissiez dire dans 15 ans et témoigner de l'intérêt de ce travail et des réalisations qu'on a faites.

La Fédération doit être, je l'ai déjà dit, mais je vous le répète, la maison de tous les chasseurs. Nous devons être des partenaires et avancer ensemble. Ne nous divisons pas : réunissons-nous autour de ces projets et de ce projet associatif.

Toutes les chasseresses, et tous les chasseurs, quels que soient leurs attentes et leurs modes de chasse doivent pouvoir être accueillis dans un territoire en Isère, parce qu'aujourd'hui il y a encore des chasseurs qui n'ont pas de territoire. Ouvrons nos bras aux nouveaux permis, on en parle ; maintenant mettons-le en action.

Gardons notre capacité d'accueillir sur tous nos territoires. Estelle vous l'a dit : on est très riches en faune. On a des grands territoires. Développons ensemble cette solidarité départementale.

Je me rappelle, il y a quelques temps, il y avait des échanges entre ACCA : plaine / montagne. Renouez cela, faites-le : nous devons être solidaires.

Soyons tous fiers aussi, d'appartenir à un collectif riche de sa pluralité, et de sa diversité, de transmettre nos valeurs et nos connaissances aux générations futures. Arrêtons d'être sur la défensive aussi, arrêtons de nous

cachez, assumons-nous vis-à-vis des autres, des utilisateurs du territoire : on a le droit, comme eux, d'être sur le territoire. Peut-être même encore plus qu'eux.

Notre passion est noble. Partageons-la avec tous nos concitoyens. Et avançons avec des actions que nous devons développer et pérenniser, j'y tiens ; en accord avec ce projet associatif. Vive la chasse, vive les chasseurs ! A vous de jouer !

J'appelle M. Alain Jay, président des gardes particuliers.

---

### **Orateur : M. Alain JAY – Président des gardes particuliers**

Bonjour mesdames et messieurs, et plus particulièrement, bonjour à mesdames les présidentes d'ACCA. Bonjour à messieurs les présidents d'ACCA.

Permettez-moi de vous présenter l'Association Départementale des Gardes Chasse Particuliers de l'Isère, dont l'acronyme est, bien entendu : ADGCPI. Juste une petite remarque en passant, le pluriel du nom composé garde-chasse s'écrit bien comme cela. La règle a changé depuis quelques temps, ne vous inquiétez pas.

Cette association a été créée par des précurseurs clairvoyants qui avaient de la suite dans les idées. Ces précurseurs pensaient qu'on pouvait apporter une remédiation intelligente à la solitude du garde-chasse, en créant une association. Vous reconnaissez sur cette photo la position habituelle de votre garde-chasse surveillant votre territoire. Mais nous ne sommes pas les premiers à y avoir pensé. Quelqu'un l'avait dit avant nous. Vous le reconnaissez ? C'est Socrate, le plus grand philosophe de tous les temps. Cinq siècles avant Jésus-Christ, il avait dit : « L'homme seul est épars ; seul le groupe est efficient ». C'est ce que les Américains ont appelé 2 500 ans plus tard un *brain-trust*, « de la parole partagée, la certitude ». Parce que c'est en groupe qu'on peut faire évoluer les choses.

Nous voici, lors d'une séance de travail. Au programme : législation et connaissances de la faune. Ceux-là sont regroupés, mais, à notre avis, former des gardes, à la Fédération départementale, les envoyer prêter serment au tribunal, les renvoyer chez eux sans plus de soutien, c'est fabriquer des cow-boys. Et ce n'est pas l'image que nous en avons. Ce n'est certainement pas la vôtre non plus, du moins nous l'espérons.

Alors, qui sommes-nous ? 250 adhérents répartis sur toute l'Isère. Nous voici ici lors de notre Assemblée générale. 250 environ, 250 adhérents sur environ 530 communes, ça change tous les jours. Ce qui donne un pourcentage qui frise les 50%, soit une ACCA sur 2 environ. Voilà la carte du département de l'Isère et la répartition de nos adhérents.

Que faisons-nous ? Des séances de recyclage pour affiner et remettre à jour les connaissances des gardes. Cette photo a été prise lors de la toute première séance de recyclage, avant l'invention de la photographie. Plus sérieusement, on a une photo de la dernière séance de recyclage. En cas d'urgence, nous répondons immédiatement au téléphone, ou nous savons où trouver ces réponses.

Voilà un petit florilège, véridique : « date de l'ouverture des escargots, y compris pour les escargots femelles ? Où trouve-t-on ces fameux carnets de PV ? Comment toucher la prime « nuisibles » ? Quelles sont les médailles autorisées ou interdites ? » (Il y en a) Dernière question qui date de la semaine dernière : « un garde sans permis de chasser validé est-il en règle ? » Je vous laisse réfléchir, réponse en deuxième semaine.

Depuis longtemps nous pensions que la régulation des nuisibles méritait de la discrétion pour les gardes, alors nous en avons fait part à M. Barbier, alors député de l'Isère. Qui a transmis notre dossier à M. le ministre de l'Intérieur. Qui lui a répondu qu'il mettait ce sujet à l'étude. Et vous savez maintenant ce qu'il en est advenu. Quand une modification des règlements mérite une information rapide, nous faisons un courrier, par exemple, quand l'interdiction pour les gardes de réguler dans une réserve de chasse, en période de chasse a été levée. Nous avons aussi construit une page Facebook ouverte à tous nos adhérents. Ici un garde a publié un extrait de la presse locale pour bien montrer que les journalistes mériteraient une séance d'information sur la faune de notre région.

Nous avons de même créé un site internet officiel : les gardes y ont accès à de multiples renseignements sur leurs démarches. Avec près de 25 000 connexions en 3 ans, c'est dire que le site est efficace. Nous soupçonnons que tous les gardes de France s'y connectent.

Fidèles à Socrate, qui nous a inspirés, voilà quelle est notre philosophie : assister, conseiller, former. Mesdames les présidentes, messieurs les présidents d'ACCA, ne vous méprenez pas : en aucun cas nous ne faisons de la mendicité. Vous le savez d'expérience, votre garde est vos yeux et vos oreilles sur le terrain. Il a besoin de tous les outils que nous avons mis en place. La lettre du mois, le site de l'ADGCPI, notre page Facebook, nos téléphones.

En forme de conclusion, votre garde assure ses fonctions bénévolement, alors apportez-lui le soutien dont il a besoin. Adhérez-le vous-même. Merci.

On arrive au terme de notre Assemblée générale. Moi je vous remercie sincèrement, au nom du Conseil d'administration, pour cette très belle matinée, pour votre sagesse. Maintenant on va passer au micro ouvert. Ah y'a les résultats du vote.

---

**Orateur : M. Jean-Marc ROCHETTE – Secrétaire général de la FDCI**

Je vais donc vous donner les résultats des votes, on va essayer de faire vite.

A la question n°1 : « Approuvez-vous les nouveaux statuts de la FDCI ? »

Oui : 8 996 voix

Non : 397 voix

Abstention : 395 voix

A la question n°2 : « Approuvez-vous le compte-rendu de l'Assemblée générale du 30 avril 2017 ? »

Oui : 9 154

Non : 82

Abstention : 552

A la question n°3 : « Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuvez-vous le résultat du compte service général de l'exercice du 1/07/2016 au 30/06/2017 ? »

Oui : 8 756

Non : 261

Abstention : 685

A la question n°4 : « Le prix de l'adhésion individuelle et du contrat de service et de la taxe aux territoires. »

A : Budget prévisionnel établi sur la base d'un timbre fédéral à 82€ : 3 071 voix pour

B : Budget prévisionnel établi sur la base d'un timbre fédéral à 83€ : 6 533 voix

Abstention : 150 voix

A la question n°5 : « Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuvez-vous le résultat du compte service dégâts du 1/07/2016 au 30/06/2017 ? »

Oui : 8 593 voix

Non : 390 voix

Abstention : 738 voix

A la question n°6 : « Le prix du timbre grands gibiers départemental »

A : 34€ : 6 084 voix

B : 45€ : 3 624 voix

Abstention : 42 voix

A la question n°7 : « La taxe des plans de chasse (le prix des bracelets plans de chasse : chevreuils, chamois, mouflons...) »

Oui : 9 030 voix

Non : 425 voix

Abstention : 202 voix

Et enfin à la question n°8 : « Approuvez-vous le budget prévisionnel du service dégâts du 1/07/2018 au 30/06/2019 ? »

Oui : 7 938 voix  
Non : 890 voix  
Abstention : 897 voix

Je vous remercie.

Merci Jean-Marc pour ces résultats. Merci aussi pour le vote : vous avez voté au niveau du budget général les 83€, donc, Danielle, vous la voyez, elle est tout sourire. Donc on vous remercie pour ce bon vote. Est-ce qu'il y a des questions ?

---

**Orateur : ACCA de CHIRENS**

Bonjour, ACCA de CHIRENS.

Je voulais demander par rapport à d'autres Fédérations, concernant le plan triennal, on attribue les bracelets pour 3 ans.

Est-ce qu'en Isère il serait possible, pour une meilleure gestion, quand vous êtes 40 en battue et qu'il ne vous reste un bracelet de n'être pas dans l'obligation de fermer.

Nous souhaitons savoir s'il était possible d'avoir plus de bracelets la première année du plan triennal en cas de dépassement puisque l'attribution est sur 3 ans ?

Parce que c'est le cas dans d'autres Fédérations comme la Drôme : il donne tous les bracelets cerfs et c'est eux qui gèrent.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Tout à fait, on a déjà eu la question en zone lors de nos présentations, à CHABONS me semble-t-il.

Nous ne sommes pas dans cette logique, il est vrai que la Drôme donne les bracelets pour 3 années, et ils gèrent les plans de chasse.

Nous n'avons pas du tout étudié cette possibilité, Jean-Marc Rochette président de la Commission environnement y compris le Conseil d'administration vous confirmeront que nous ne sommes pas du tout dans cette optique pour l'instant.

Vous gérez déjà les jeunes sur 3 ans. Dans les années futures, pourquoi ne réfléchirait-on pas à cela. Je ne ferme jamais la porte, donc cela pourrait être des solutions. Mais pour l'instant nous ne sommes pas dans cette optique.

**Orateur : ACCA de CHIRENS**

D'accord, merci.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Orateur : ACCA de LANS en VERCORS**

Bonjour, Jean-Charles TABITA, président de l'ACCA de Lans-en-Vercors. Je suis un petit peu surpris que la problématique du loup n'ait pas été évoquée lors de cette Assemblée générale. Elle avait été évoquée l'année dernière à Varcès. On n'a pas entendu le mot « loup » aujourd'hui : je suis un peu surpris, à l'heure où des sénateurs et des députés nous défendent aux assemblées. Donc j'aurais aimé savoir un petit peu plus précisément la position de la Fédération sur cette problématique qui va devenir de plus en plus embêtante dans nos montagnes, entre autre, avec la présence du loup de plus en plus importante.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Tout à fait. Le loup, comme vous le savez, est protégé. Donc nous n'avons aucun pouvoir, à part travailler sur ce sujet. Nous avons créé avec la Commission environnement, un groupe de travail qui œuvre à cette question. D'ailleurs tu es au courant, puisque tous les administrateurs qui ont des problèmes de loup constituent ce groupe.

Nous allons travailler petit à petit, nous allons essayer de recenser toutes les données, comme ton administrateur le fait très bien, puisque c'est lui qui en a eu l'idée.

La Drôme y travaille également depuis 1 an et l'Ardèche s'en préoccupe.

Il existe également « Medialoup », à l'initiative d'André Mounier et de la Fédération nationale, auquel nous avons participé.

Petit à petit on avance mais on ne veut pas le mettre en avant parce qu'aujourd'hui on ne le maîtrise pas.

Il y a quand même aussi un mot d'ordre de la FNC, c'est qu'on ne veut pas trop aller dans l'avance, parce qu'aujourd'hui on est incapable de prendre, de dire « eh bien si vous régulez le loup, débrouillez-vous, mais vous allez prendre des dégâts, on en est incapables. » C'est un message simplifié que je livre, mais émane de la FNC.

Nous allons également travailler avec les alpagistes, puisque cela concerne de façon importante les zones de montagne. Je pense que petit à petit on va se rapprocher, on formera un noyau, qui apportera des solutions aussi pour le loup. Voilà aujourd'hui où l'on en est.

**Orateur : inconnu**

J'avais une simple question concernant le plan que l'on nous a montré tout à l'heure. Vous vous trouvez dans une position et vous voulez savoir si la chasse est fermée, si la chasse est ouverte, individuelle ou pas. J'ai été un peu surpris de voir du « vert » sur des zones qui sont plus ou moins interdites ou sur lesquelles il y a interdiction de chasse par exemple, « chasse fermée ». Pour moi il faudrait plutôt employer la couleur « rouge », puisque c'est une interdiction, ou faire attention à quelque chose. Alors que là c'est du « vert » ; mais c'est tout, c'est qu'une opinion.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Je ne sais pas si Patrice est là, mais comme il vous l'a dit, c'est une application que l'on vient de développer et que nous allons développer et améliorer, y compris avec les autres publics de la nature, qui ne sont pas chasseurs.

Nous prenons bonne note de votre suggestion quant au problème de couleur, il est vrai que vous avez raison. Si la démonstration de tout à l'heure s'est exercée jusqu'au mois de janvier, il y avait pas de chasse à ce moment-là. Donc il est vrai que la zone rouge, cela pourrait être une interdiction. Il faudra que l'on regarde le problème de couleurs.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Orateur : ACCA de MEYLAN**

Bonjour, je me présente : ACCA de MEYLAN. J'ai une question à vous poser. Toutes les années je me la pose : pourquoi on attend la fin de la chose pour faire du décantonnement dans toutes les réserves naturelles ? L'Isle-d'Abeau, St-Laurent du Pont. Personnellement cela ne me dérange pas. Mais je vois que je préfère mieux entendre les chasseurs qui tuent des sangliers dans les communes à côté, d'entendre il y a les « sans-fusils » avec des bâtons. « Pourquoi ne chasse-t-on pas ? » et nous après, quand ils arrivent chez nous, il y a de la neige et que nous on n'a plus envie d'aller à la chasse, on a fait notre quota et qu'on veut se maintenir à notre nombre.

**Orateur : M. Antoine GRAIN – Administrateur de la FDCI**

Alors, pour te répondre sur les deux points, on est en train de regarder. Je vais parler de ce qui m'importe. On a deux battues, c'est préparé bien à l'avance mais là on s'est aperçu, qu'il fallait avancer les battues. Donc cela pourra vous permettre après d'aller chasser pendant la période de chasse.

Concernant ces battues dans les zones peu chassées, ou voire pas chassées, bien souvent on n'est pas maître-d'œuvre. Ce n'est pas nous qui prenons les décisions. Concernant Villefontaine, avec Mme Sayat qui est conservatrice là-bas, cela se passe très bien, on a un moyen de calculer, enfin, de voir s'il y a une population de sangliers importante, pour pouvoir intervenir.

Tout ce que nous demandons, c'est que les interventions, qu'elles soient administratives ou autres, puissent se faire en période de chasse. Généralement, toutes les demandes que l'on fait au niveau de la Fédération et de la Commission sangliers, c'est que l'on puisse intervenir à la fin des maïs, c'est-à-dire juste après la récolte des maïs.

Pour éviter que les sangliers aillent, justement, dans ces zones refuge et qu'ils puissent être chassés sur les communes alentour. Et bien souvent, et même 99 fois sur 100, ce n'est pas nous qui sommes maître-d'œuvre par rapport à cela. Je suis tout à fait d'accord avec vous qu'elles interviennent trop tard, on fait ce que l'on peut.

Ce sont des zones qui sont « points noirs », comme je le disais tout à l'heure, il y a ces zones « points noirs » qui sont peu, très peu ou pas chassées. On intervient sur ces zones on essaye de faire intervenir au moment où la chasse est encore ouverte, pour qu'il y ait un vrai prélèvement.

Mais, comme je vous le dis, ce n'est pas facile, c'est compliqué, des gens s'y opposent. Nous avons toujours eu en face de nous des gens qui s'opposent. Bien souvent, aujourd'hui, puisqu'on en parle, dans les plans locaux de gestion, on demande que toutes les interventions que vous demandez, que vous opérez concernant la chasse individuelle du sanglier, au 1<sup>er</sup> juin, les battues que vous faites l'été, qu'elles soient bien répertoriées par vos représentants des comités locaux, afin que nous puissions recueillir les discussions et donc les demandes bien précises. Le but étant d'avoir des arguments pour vous défendre. Cela est important. Tant que nous n'avons pas d'éléments, nous ne pouvons rien faire. Aujourd'hui, à chaque fois que l'on demande quelque chose, la DDT nous impose d'amener des éléments ; et nous sommes dans l'obligation de justifier. C'est pour cela qu'on ne peut pas intervenir comme l'on veut, et bien souvent comme on voudrait.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Pour compléter ce que dit Antoine, n'oubliez pas qu'il y a quelques années en arrière, ce n'est pas si vieux que cela, on ne pouvait pas intervenir sur ce sujet.

Nous avons donc réussi à ouvrir à peu en Isère à peu près de partout toutes ces zones refuge, à part le Parc des Ecrins, et encore, Alain Siaud est en train d'y travailler, puisque il est l'administrateur pays. Nous allons essayer petit à petit d'avancer. Pour te répondre, c'est une grosse préparation, et le technicien de Chartreuse Didier Montaland prépare tout cela avec les gestionnaires. Par ailleurs, on va essayer d'avancer deux battues, on peut même faire en plus, si on a besoin, Fabien Mulyk vice-président du Conseil départemental me l'a confirmé.

D'autres questions ?

**Orateur : ACCA de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL – M. Christian LEVRAT**

Merci, Christian Levrat, président de l'ACCA de Saint-Marcel Bel-Accueil. Je voulais intervenir au sujet du carnet de battues. Si je ne me trompe pas, j'ai vu que cette année il était à 6€, contre 4€ l'année dernière. Je voudrais savoir ce qui justifie cette augmentation de 2€ qu'on n'a vu apparaître nulle part. En plus, je voulais savoir s'il est possible d'avoir un carnet modifié. Dans d'autres départements, quand on chasse, vous avez la personne qui signe pour le départ de la chasse et il y a une place pour la signature en retour de chasse. Sur notre carnet

nous n'avons pas cela. Bien souvent, on est obligé de joindre un papier à côté ou quelque chose pour faire signer les gens en retour de battue.

**Orateur : M. Jean-Louis DUFRESNE – Président de la FDCI**

Concernant le prix, je ne pourrai me positionner : il y a une Commission administrative qui définit les tarifs des produits qui sont vendus par la Fédération.

En ce qui concerne la mention du signataire en début de battue et signataire en fin de battue, il est vrai que nous avons des carnets qui mériteraient peut-être d'évoluer, mais nous avons une série qui a été fabriquée, donc il faut bien qu'on l'utilise.

Rien ne vous empêche, malgré tout, de porter cette modification dans le carnet. Vous êtes en droit de rajouter des éléments complémentaires au niveau du carnet de battue. Il n'y a aucune difficulté : ça ne remettra pas en cause la validité de votre battue si vous rajoutez ces deux informations en bas de votre battue.

**D'autres questions ? Plus de questions ?**

**Je clôture cette assemblée générale.**

**Merci à tous.**